

FranceAgriMer

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES
ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

2010



FranceAgriMer

sommaire

Le mot du directeur général	page 4
Faits marquants / Chiffres-clés	page 5
L'établissement	page 6
Conseil d'administration / Comité de direction	page 12
Les filières de l'agriculture et de la pêche	page 13
• Céréales	page 14
• Oléo-protéagineux	page 18
• Sucre	page 22
• Fruits et légumes	page 26
• Horticulture	page 32
• Pêche	page 36
• Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	page 41
• Viandes blanches, viandes rouges	page 44
• Lait	page 50
• Vins	page 54





Le mot du directeur général

FABIEN BOVA,
directeur général de FranceAgriMer

Renforcer l'organisation et gagner en efficacité

L'année 2010 aura été marquée par une conjoncture économique encore difficile, une évolution rapide des cadres réglementaires et la poursuite de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Un contexte qui a conduit FranceAgriMer, au cours de sa première année de plein exercice, à la mise en œuvre des différentes mesures nécessaires au renforcement de son efficacité et ce dans tous les domaines.

La mise en place du chantier de la réingénierie des processus, objectif prioritaire défini à la création de notre établissement, vise en particulier à unifier les méthodes de travail issues des anciens offices agricoles et à n'en retenir que les meilleurs outils et pratiques, tout en les adaptant au nouveau contexte réglementaire.

Les systèmes d'information seront ensuite modifiés en conséquence. Expérimentée dans trois domaines

Expérimentée dans trois domaines en 2010, la réingénierie des processus se poursuivra en 2011, afin de couvrir l'ensemble des champs d'intervention de l'établissement.

en 2010, la réingénierie se poursuivra en 2011, afin de couvrir l'ensemble des champs d'intervention de l'établissement.

Le second enjeu majeur pour FranceAgriMer a été cette année de préparer l'intégration d'une partie

de ses collaborateurs dans les corps de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (Maaprat). Un objectif qui a mobilisé le service des Ressources humaines tout au long de l'année 2010. Il s'est également attaché à organiser le redéploiement des compétences au sein des services de notre établissement. Un chantier lui aussi d'importance, compte tenu de la nécessaire maîtrise des effectifs à laquelle se sont engagés l'ensemble des établissements publics dans le cadre de la RGPP.

Enfin, fidèle à ses missions fondamentales, FranceAgriMer a pleinement joué son rôle de soutien aux filières de l'agriculture et de la pêche. En 2010, il nous aura ainsi fallu faire face à des phénomènes inhabituels comme la tempête Xynthia, répondre aux difficultés économiques récurrentes que connaissent certaines filières comme les fruits et légumes, mettre en place des dispositifs exceptionnels de soutien comme le PSEA (plan de soutien exceptionnel à l'agriculture) et toujours, accompagner la modernisation de certains secteurs de l'agriculture et de la pêche. FranceAgriMer a ainsi attribué un montant total d'aides de 1 264 millions d'euros durant l'année 2010, soit 615 millions d'aides publiques nationales et 649 millions d'aides européennes.

L'établissement est maintenant prêt à relever les nouveaux défis qui l'attendent pour 2011 et à accompagner les filières dans toutes leurs évolutions structurelles et économiques.

3 MARS 2010

• **Création de l'association France Filière Pêche**

Le 3 mars 2010, les statuts de l'association France Filière Pêche ont été signés au Salon de l'agriculture en présence du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche. L'objectif est de lancer une marque de distinction des produits de la pêche française dont la provenance et la qualité standard seront tracées et certifiées.

23 OCTOBRE 2010

• **Intégration dans les corps de fonctionnaires**

C'est depuis le 23 octobre 2010 que la quasi-totalité des agents de FranceAgriMer peut choisir d'intégrer les corps de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire. Ils disposent d'une année pour exercer leur option. Ainsi, 1 000 dossiers ont été envoyés aux agents de statut commun et 250 aux fonctionnaires des corps propres.

Faits marquants

AUTOMNE 2010

• **Mise en œuvre du plan d'aide en faveur de la filière porcine**

Le ministre en charge de l'agriculture a annoncé, à l'automne 2010, les mesures s'inscrivant dans le cadre du plan en faveur de la filière porcine. Elles visent à la mise aux normes des bâtiments d'élevage porcin en vue d'assurer le bien-être des truies gestantes et est doté de 60 millions d'euros sur 2 ans.



MI-NOVEMBRE 2010

• **La tonne de sucre au plus haut**

À la mi-novembre 2010, les cours mondiaux du sucre ont battu les records précédemment enregistrés en janvier 2010, en franchissant les seuils symboliques de 660 \$/tonne pour le sucre roux et de 800 \$/tonne pour le sucre blanc.

Chiffres-clés

615 millions d'euros d'aides nationales

649 millions d'euros d'aides communautaires

ont été globalement versés en 2010.

1 295

C'est l'effectif constaté de FranceAgriMer au 31 décembre 2010 en nombre d'équivalents temps plein (ETP), correspondant à 1 354 agents.

93 %

des crédits d'intervention ont été engagés en 2010, soit

461 millions d'euros.

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

L'établissement

En 2010, FranceAgriMer a consolidé ses modes de fonctionnement au travers de la mise en œuvre de la réingénierie des processus. Une année également marquée par le changement de statut d'une majorité des collaborateurs de l'établissement. Des chantiers qui visent à renforcer l'efficacité de l'établissement dans toutes ses missions.

En 2010, **615** millions d'euros
d'aides nationales et
649 millions d'euros
d'aides communautaires ont été globalement versées.

HARMONISER LES PRATIQUES ET LES STATUTS



FranceAgriMer est entré en 2010 dans une phase de consolidation, d'harmonisation et de sécurisation du travail de ses équipes afin de renforcer l'efficacité de son action à tous les niveaux.

Réingénierie des processus : une mise en œuvre progressive

Le chantier de réingénierie des processus, qui vise à améliorer les méthodes et outils de travail mis en œuvre quotidiennement par les agents, répond à cette préoccupation. L'objectif ? Tirer les bénéfices des meilleures pratiques des anciens offices agricoles, tout en les adaptant à des contextes nouveaux et à l'évolution des systèmes d'information. Engagé au printemps 2010 avec un prestataire extérieur, ce chantier a permis, dans un premier temps, de définir trois sujets-tests prioritaires pour les filières, impliquant de nombreuses entités de l'établissement : les certificats/restitutions, les contrats de plan État-Région (CPER) et l'acquisition d'études. L'approche choisie pour mener ces travaux a été participative et pragmatique. Une dizaine d'agents, directement concernés par le chantier engagé, ont constitué un groupe de travail et ont exposé les processus mis en œuvre pour remplir les tâches : description des étapes de chaque procédure, identification des points bloquants dans l'organisation et des améliorations nécessaires.

Ce travail a permis de redéfinir les fondamentaux des processus étudiés, de s'enrichir des meilleures pratiques et savoir-faire, et de formaliser un langage commun. L'ensemble de ces réflexions, très opérationnelles, a abouti à l'élaboration d'un « processus cible » pour chacun des sujets, permettant un fonctionnement harmonisé et fluide. Le chantier portant sur les certificats et restitutions a, par exemple, conduit à simplifier les circuits d'échanges d'information et à mettre en place des formulaires homogènes entre filières. La constitution d'un référentiel réglementaire commun pour la gestion des certificats d'importation et d'exportation délivrés aux opérateurs est apparue indispensable. La définition des points de contrôle-clés permettra de renforcer la traçabilité des vérifications effectuées aux différentes étapes du traitement des dossiers, ainsi que l'édition de statistiques. Le chantier consacré à l'acquisition d'études a, de son côté, permis une description fine et une formalisation

LA DRSSO AU CŒUR DE LA RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS

→ En 2010, la réingénierie des processus a représenté un chantier très important de la direction de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations (DRSSO), concernée à divers titres :

- les aspects « métiers » au travers du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes et, notamment, les processus transverses comme « le recouvrement » ou « les déclarations réglementaires » ;
- les aspects transverses liés à la définition des risques et à la modélisation au travers du service de la Régularité des procédures ;
- les aspects transverses « sécurité des systèmes d'information » qui accompagnent les aspects organisation, avec l'appui du chargé de mission auprès du directeur de projet pour le pilotage de l'opération.

L'établissement

des différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du programme annuel d'études économiques de FranceAgriMer. Le processus cible a été validé. La planification des achats est réalisée. Un partenariat fécond s'est instauré entre la direction Marchés, études et prospective et le service des Marchés. Un modèle type de cahier des clauses techniques particulières, propre aux achats d'études, est en cours de formalisation. Trois régions participent à l'élaboration du processus cible CPER : Bretagne, Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées. Le partage de l'information, notamment juridique, qui en constitue un élément central, va être rendu possible grâce à l'ouverture d'une page dédiée sur l'intranet qui servira de boîte à outils commune et permettra de raccourcir les délais de traitement des dossiers.

Après cette phase d'expérimentation, la réingénierie sera progressivement étendue à l'ensemble des processus à redéfinir au sein de l'établissement.

L'intégration des collaborateurs dans le corps des fonctionnaires

Second chantier de grande ampleur mené en 2010, la possibilité donnée à la quasi-totalité des agents de FranceAgriMer d'intégrer les corps des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (Maaprat).

La réforme des statuts des agents de FranceAgriMer, ainsi que de ceux de l'Inao, de l'ASP et de l'Odéadom, est prévue par plusieurs décrets en date du 20 octobre 2010, qui différencient leurs situations. Les agents qui relèvent du statut commun peuvent opter, depuis le 23 octobre 2010 et ce pendant un an, pour leur intégration dans les corps des fonctionnaires du Maaprat. L'intégration prendra effet le premier jour du mois suivant la demande. À l'issue du délai d'un an, les agents qui n'auront pas souhaité exercer ce droit d'option relèveront automatiquement du statut commun aux établissements, dit « statut unifié », pour lequel aucun nouveau recrutement ne sera opéré.

Les fonctionnaires des corps propres de l'établissement intégreront, quant à eux, rétroactivement à la date du 23 octobre 2010, les corps des fonctionnaires du Maaprat dans les filières administratives ou techniques. Les agents sous contrat à durée indéterminée de droit public à la date de la publication de l'ordonnance du 25 mars 2009 avaient également la possibilité d'opter, soit pour le maintien dans leur statut actuel, soit pour l'intégration dans les corps des fonctionnaires du Maaprat, soit, enfin, pour l'intégration dans le statut unifié.

Une forte mobilisation des Ressources humaines

Tout au long de l'année 2010, le service des Ressources humaines (SRH) de FranceAgriMer a été mobilisé sur ce chantier de grande ampleur. Ainsi, des dossiers individuels ont été adressés à chacun des 1 000 agents du statut commun et des 250 fonctionnaires des corps propres. Plus de 40 réunions d'information sur les modalités de l'intégration ont été organisées au siège et dans chacune des 22 régions. Un espace intranet dédié à cette réforme a été créé et est régulièrement mis à jour. Le SRH a également mis à la disposition des agents une boîte mail destinée à recevoir toutes les questions. Enfin, les situations individuelles de carrière ont pu être examinées, sur rendez-vous avec un conseiller RH.

LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE



En matière de documentation juridique, les travaux du Service juridique concernent la constitution d'un fonds documentaire, doctrinal et jurisprudentiel, et l'actualisation permanente de la réglementation intéressant FranceAgriMer.

L'année 2010 a marqué l'aboutissement de la construction d'un outil de mise à disposition des textes législatifs et réglementaires objets de la veille quotidienne d'une équipe de deux agents, spécialement affectés à cette mission. Le Service juridique a ainsi ouvert un espace dédié dans le site intranet de l'établissement où l'ensemble des 3 000 textes déjà collationnés sont triés et présentés, notamment par filières et par mesures.

La veille réglementaire - qui s'exerce dans le domaine du droit national (administratif, rural, civil et pénal) et du droit communautaire (politique agricole commune, concurrence, etc.) - et la mise à jour de cette bibliothèque sont quotidiennes. Le bon taux de fréquentation de ce site atteste de sa réussite et de son utilité. Le Service juridique travaille à son amélioration permanente.

CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

→ La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a créé un Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Il s'agit d'une instance consultative, placée auprès du ministre chargé de l'alimentation et du ministre chargé de la consommation, ayant pour mission d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture. L'Observatoire analyse les données nécessaires à l'exercice de ses missions, recueillies auprès de FranceAgriMer et du service statistique public. Il étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles. FranceAgriMer assure le secrétariat de cette nouvelle instance. Au cours de l'année 2010, un travail d'inventaire et de structuration des données a été engagé et les premières analyses concernant la filière bovine ainsi que les fruits et légumes ont été produites.

La maîtrise des effectifs a également constitué un objectif majeur du SRH en 2010. Des effectifs cibles ont été fixés pour les directions du siège. L'objectif a été atteint par le non-remplacement des départs naturels. Dans ce contexte, le redéploiement des compétences a été recherché grâce à la mise en place d'une procédure de mobilité spécifique et s'est accompagné d'un programme de formation adapté. Au 31 décembre 2010, l'effectif constaté était de 1 295 équivalents temps plein (ETP) correspondant à 1 354 agents.

Les priorités de l'Agence comptable

En 2010, l'Agence comptable s'est mobilisée autour de trois priorités. La première a été de payer rapidement les aides nationales et européennes aux exploitants et aux entreprises. Ont ainsi été réglés 615 millions d'euros d'aides nationales pour 205 000 bénéficiaires et 649 millions d'euros d'aides communautaires pour 125 000 bénéficiaires. En parallèle, l'Agence comptable a collaboré avec les services gestionnaires pour mettre en place le « contrôle intelligent de la dépense », consistant à maintenir le même niveau de sécurité tout en mobilisant moins de ressources internes.

Seconde priorité : moderniser la gestion financière et comptable de l'établissement. Des avancées significatives ont été réalisées en la matière dans chacun des métiers de l'Agence comptable. Parmi les réalisations, il faut noter la mise en place d'un Infocentre cautions, permettant un suivi en temps réel des 1,7 milliard d'euros d'encours, l'optimisation de la trésorerie, l'extension du service facturier ou encore la dynamisation du recouvrement, avec un effort particulier sur les dossiers à fort enjeu. S'ajoutent la mise en œuvre de la révision comptable afin d'assurer le contrôle au fil de l'eau des écritures et la démarche de maîtrise des risques comptables et financiers. Le bilan dressé en fin d'année recense une soixantaine d'actions ciblées pour sécuriser, fiabiliser et normaliser les opérations financières.

L'Agence comptable s'est, enfin, attachée à produire des comptes reflétant une image fidèle de la situation. Les principes comptables ont été stabilisés depuis 2009, notamment en ce qui concerne la « réconciliation des dettes et créances réciproques avec l'État ». L'effort a donc porté sur l'élaboration de référentiels qui précisent, par domaine, les règles du jeu (charges à payer, stockage, etc.) et les conditions d'élaboration des états financiers.

Une optimisation de l'utilisation des crédits alloués

De nombreux autres chantiers ont, par ailleurs, été menés par FranceAgriMer en 2010. Ainsi, en cohérence avec les objectifs affichés tant dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance que dans l'expression des besoins lors des échanges avec les autorités de tutelle, l'établissement a respecté sa « feuille de route » en favorisant l'adaptation des filières aux évolutions des marchés par la mise en œuvre budgétaire des orientations ministérielles. Cette mise en œuvre s'est traduite par un engagement de près de 93 % des crédits d'intervention, soit 461 millions d'euros.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, FranceAgriMer a initié une démarche d'optimisation des achats visant à réduire les coûts. Cette orientation a notamment permis d'améliorer le résultat d'exploitation qui affiche, au 31 décembre, un bénéfice de 1,2 million d'euros. Cette capitalisation sera mise à profit dans le cadre de la poursuite des réductions inscrites au budget triennal.

De multiples études au service des filières

Pour 2010, le programme d'études, validé par le Conseil d'administration, a concerné 109 opérations sur un total de 149 demandes, pour un budget global de 9,5 millions d'euros. 60 % des projets concernent l'acquisition d'informations pour un budget de 5,5 millions d'euros – essentiellement des « panels » –, et 16 projets ont trait à des observatoires économiques. 40 % des projets correspondent à des études qui visent à accroître ponctuellement les connaissances sur un sujet stratégique ou urgent. Ces études sont généralement cofinancées avec les organisations professionnelles ou le ministère en charge de l'agriculture. Un tiers environ est réalisé en interne, deux tiers, en tout ou partie, par des prestataires extérieurs. Elles ont, par exemple, porté sur les facteurs de compétitivité aux différents échelons des filières, les facteurs de formation des prix sur différents marchés, les performances relatives à différents systèmes de production au sein d'une même filière. La grande majorité des projets concerne des approches orientées filière, qui mobilisent plus de 90 % des financements. Dix projets ont constitué des approches transversales, dont six sur l'aspect « valorisations non alimentaires ».

Limiter les risques de corrections financières

En 2010, la Commission européenne et la Cour des comptes européenne ont, chacune, réalisé dix audits sur les aides nouvelles et celles aux enjeux financiers les plus importants. Coordinée par le service des Déclarations communautaires et des contrôles externes, au sein de la DRSSO, la préparation des audits, leur accompagnement et leur suivi au regard des réponses apportées aux observations formulées par les différents corps de contrôle ont mobilisé très fortement les différentes équipes de FranceAgriMer. Ainsi, au cours de l'exercice 2010, l'établissement a consacré plus de huit équivalents temps plein à ces contrôles, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à l'exercice 2009. L'objectif de limitation des corrections financières a été poursuivi dans près de 5 000 créances communautaires potentielles. Certaines ont été suivies dans le cadre d'un comité spécifique associant toutes les directions concernées de FranceAgriMer.

Participer à la maîtrise des risques par la mise en place du contrôle interne

En tant qu'opérateur de l'État et organisme payeur d'aides européennes, FranceAgriMer doit déployer un dispositif de contrôle interne sur la base du référentiel COSO. Cette mission a été confiée au service de la Régularité des procédures, au sein de la DRSSO, qui a piloté en 2010 :

- la définition de la politique de contrôle interne par une note du directeur général du 26 mai 2010 ;
- la validation du plan de déploiement du contrôle interne décliné en 41 actions couvrant l'ensemble des composantes et bonnes pratiques du contrôle interne. 21 d'entre elles étaient réalisées ou en cours d'achèvement fin 2010. Les efforts ont porté prioritairement sur l'environnement de contrôle, l'identification des risques, les activités de contrôle et le pilotage ;
- la mise en œuvre de la démarche de cartographie des risques. Les entretiens avec les membres du Comité de direction ont d'ores et déjà eu lieu et la hiérarchisation des risques est en cours de finalisation ;
- la participation à chaque refonte de processus dans le cadre de la réingénierie, afin de veiller à l'optimisation du processus et au respect des principes du contrôle interne ;
- la sélection, par appel d'offres, du prestataire de formation de l'encadrement au contrôle interne.

Veiller à la sécurité des systèmes d'information

Le responsable de la Sécurité des systèmes d'information de FranceAgriMer est en charge du pilotage de la sécurité globale qui découle des 44 objectifs de sécurité retenus dans la politique arrêtée par le directeur

RENFORCER ET CONSOLIDER LES ACTIONS À L'INTERNATIONAL

→ En 2010, la direction de l'International s'est attachée à confirmer l'appui aux exportateurs sur les aspects sanitaires et phytosanitaires, notamment dans le domaine végétal, en les mobilisant de manière transversale et non produit par produit. Des moyens ont été déployés pour permettre une véritable action de promotion en faveur des produits, tant en France que sur les marchés extérieurs. Enfin, les relations nouées avec différents pays en matière de coopération, au travers de nouveaux accords-cadres ou conventions de partenariat, ont été renforcées.

général. Il assure, à ce titre, la coordination des activités et veille à la mise en œuvre des actions planifiées dans le Plan d'action détaillé sur 5 ans. 2010 aura été une année de concrétisation des engagements pris en 2009 et de consolidation des actions menées. À la fin de l'année 2010, 117 actions ont ainsi été initiées, sur les 135 prévues au Plan d'action, et près de 84 % d'entre elles sont en voie d'achèvement.

S'assurer de la qualité des procédures et de la régularité des opérations

L'Audit interne s'assure, au sein de FranceAgriMer, de la bonne application des procédures et de la régularité des opérations communautaires et nationales. Par ses évaluations périodiques, il a pour objectif de donner au directeur général et à l'agent comptable l'assurance de la pertinence des dispositifs mis en œuvre au sein de l'établissement. En 2010, l'Audit interne a réalisé onze missions pour FranceAgriMer, ainsi que trois missions sous forme de prestation pour le compte de l'Odeodom. Dans son rapport annuel, la Commission de certification des comptes des organismes payeurs a donné une note d'évaluation globale de 4/5 à l'activité et au travail de l'Audit interne, à partir de l'examen de onze critères détaillés.

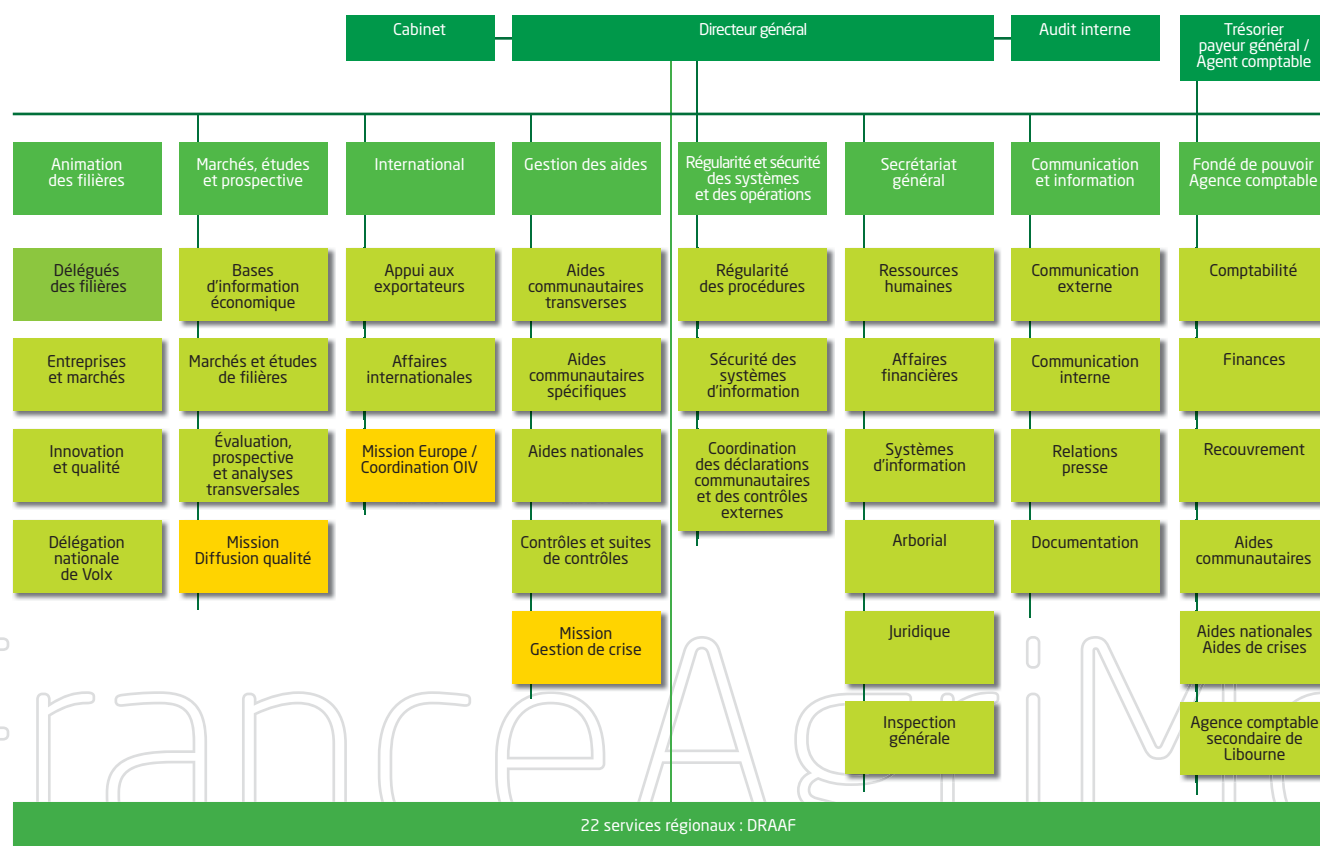
FRANCEAGRIMER FAIT SALON

→ Du 27 février au 7 mars 2010, la direction de la Communication et de l'information de FranceAgriMer s'est mobilisée à l'occasion du Salon de l'agriculture. L'établissement était présent sur trois stands différents. Une ferme offrait un focus sur l'élevage en partenariat avec le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) et le Centre d'information des viandes (CIV). Les produits des filières végétales ont été mis à l'honneur au travers de différentes animations proposées sur le stand « La nature a bon goût ». Un aquarium géant a, par ailleurs, été l'attraction phare du stand « À la pêche aux bons goûts ». De nombreuses animations pédagogiques étaient organisées sur ces stands, principalement à destination des enfants : jeux interactifs, quiz, ateliers ou dégustations... Tout était prévu pour leur faire découvrir les filières et leurs produits.

Les aides versées en 2010 par la direction de la Gestion des aides

Unités	Montant des aides versées (en K€)		
	Fonds communautaires (16/10-15/10)	Fonds nationaux (année civile)	Total versé
Gestion de crise	49 225	284 219	333 444
Programmes sociaux	91 175	9 089	101 264
Restitutions, produits transformés et certificats	117 590		117 590
Restructuration et diversification sucrière	17 756		17 756
Intervention et stockage privé	49 308		49 308
Sous-total service des Aides communautaires transversales	276 829	9 089	285 918
OCM fruits et légumes	93 717	254	93 967
OCM viticoles (Montreuil + Libourne)	198 142		198 142
OCM Pêche (+ aides FEP) et règlement apicole	14 468	5 508	19 977
Sous-total service des Aides communautaires spécifiques	306 324	5 762	312 086
Aides aux exploitations		14 600	14 600
CPER - Aides aux filières - FCO		63 928	63 928
Sous-total service des Aides nationales		78 528	78 528
Totaux	632 378	377 598	1 009 976

Conseil d'administration et Comité de direction



FranceAgriMer est doté d'un Conseil d'administration et d'un Comité de direction.

- **Le Conseil d'administration** préside au fonctionnement de l'établissement et organise les interventions en faveur des filières. Il se doit de faciliter les débats et de faire émerger des consensus autour de la mise en œuvre de décisions d'intérêt général, partagées par l'ensemble des filières.

Au côté de son président, Xavier Beulin, le Conseil d'administration réunit une trentaine de membres siégeant pour trois ans : des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze Conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval.

- **Le Comité de direction** met en œuvre les décisions prises au sein du Conseil d'administration et des Conseils spécialisés des filières. En 2010, il était composé de :

André Barlier, directeur Marchés, études et prospective

Pierre-Yves Bellot, directeur de la Gestion des aides

Christian Bernadat, directeur de l'Audit interne

Frédéric Bianchi, fondé de pouvoir de l'Agence comptable

Fabien Bova, directeur général de FranceAgriMer

Clarisse Combes, directrice de la Communication et de l'information

Hervé Deperrois, secrétaire général

Jean-Jacques François, trésorier payeur général - agent comptable

Patrice Germain, directeur de l'International

Sylvie Hubin-Dedenys, directrice de cabinet

Françoise Langevin-Mijangos, directrice de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations

Christian Vanier, directeur de l'Animation des filières



Les filières de l'agriculture et de la pêche

> Lieu de rassemblement, de discussions et d'orientation, FranceAgriMer est en lien permanent avec l'ensemble des filières de l'agriculture et de la pêche. En 2010, l'établissement a poursuivi la gestion de la restructuration sucrière et accompagné les différentes actions de communication de crise de la filière fruits et légumes. Il a collaboré à la mise en place d'une gouvernance adaptée pour la filière pêche et contribué au projet de création d'une interprofession. FranceAgriMer a, par ailleurs, poursuivi la mise aux normes et les objectifs de modernisation de la filière viandes, l'accompagnement du plan de sortie de crise de la filière caprine, la définition de nouvelles stratégies de développement et de reconquête des marchés pour la filière vins... Autant d'actions qui participent au renforcement de l'efficacité économique et à une meilleure prévention des risques au sein des filières de l'agriculture et de la pêche.

La filière céréales

> Pour la filière céréales, le début de l'année 2010 a été marqué par un niveau d'exportations exceptionnel dû à des prix particulièrement bas. La campagne en cours devrait susciter des exportations encore plus importantes à des prix élevés. Une année où FranceAgriMer a poursuivi ses travaux avec, notamment, la mise en place d'une étude permettant de suivre l'avancement des cultures de façon hebdomadaire.

9,8 millions de tonnes
de blé tendre ont été exportées lors de la campagne 2009/10.

DES EXPORTATIONS RECORDS



En matière de céréales, la campagne 2009/10 s'est achevée fin juin 2010 sur un stock particulièrement important pour les quatre principales céréales que sont le blé tendre, l'orge, le maïs et le blé dur. Il a ainsi atteint un total de 8,8 millions de tonnes, soit le plus haut niveau depuis 1998/99. Les stocks d'orges représentaient 3,5 millions de tonnes, dont 930 000 tonnes sont parties à l'intervention, le blé tendre 2,7 millions de tonnes, le maïs 2,4 millions de tonnes et le blé dur 250 000 tonnes. Du fait de l'importance de ces stocks, les prix se sont révélés particulièrement bas, ce qui a permis de réaliser des exportations records de blé tendre, avec 9,8 millions de tonnes.

La qualité au rendez-vous des récoltes 2010

La récolte de l'été 2010 a enregistré des rendements inférieurs, mais avec une qualité globale de bon niveau. Les récoltes de blé tendre ont été de 35,7 millions de tonnes, pour une collecte de 32,8 millions de tonnes. Le rendement moyen national, évalué à 71 q/ha, est proche de la moyenne quinquennale (71,2 q/ha). En termes de qualité, 2010 est un bon cru. Dans la plupart des régions, les teneurs en protéines sont supérieures à 11 % en moyenne, voire 12 %.

Avec un rendement moyen de 49 q/ha, la production de blé dur a, pour sa part, atteint 2,5 millions de tonnes, avec une récolte de bonne qualité. Toutes orges confondues, la production a été supérieure à 10 millions de tonnes, avec des rendements variables mais de bonne qualité. La récolte des orges d'hiver a représenté 7,7 millions de tonnes tandis que celle des orges de printemps s'est élevée à 2,7 millions de tonnes. Enfin, la récolte de maïs s'est établie à 13,6 millions de tonnes, soit 1,6 million de tonnes de moins que l'année précédente.

Des conditions favorables aux exportations

La seconde partie de l'année 2010 a été marquée par des phénomènes climatiques ayant un impact sur la production mondiale : canicule en Russie, pluies en Ukraine, sécheresse dans l'Ouest australien et inondations en Nouvelle Galle du Sud et en Allemagne. Résultat, sur la campagne 2010/11, seuls la France et les États-Unis disposaient de stocks suffisants pour exporter. Les exportations françaises de blé tendre devaient donc battre tous les records, avec des volumes estimés à 12,75 millions de tonnes. De plus, la raréfaction des exportations mondiales a permis de bénéficier de prix de très bonne tenue. Ainsi, la tonne de blé tendre chargée sur bateau à Rouen a atteint 257 euros le 7 janvier 2011 alors que, le 10 mars 2010, au plus bas de la campagne 2009/10, ce montant était de 107,5 euros. La situation s'est avérée identique pour l'orge et le maïs avec des prix en hausse, respectivement, de 40 % et 50 %.

La poursuite des programmes d'action

En 2010, FranceAgriMer a poursuivi son programme d'aide à la qualité sanitaire des céréales auprès des collecteurs en l'élargissant aux meuniers. Ainsi, cinq types d'aides ont été versées. Le premier est un soutien financier aux collecteurs réalisant des investissements destinés à la mise en œuvre de processus techniques assurant une meilleure maîtrise des insectes dans leurs installations de stockage des céréales. Le second consiste en une aide aux entreprises de meunerie investissant dans des processus techniques assurant une meilleure maîtrise des insectes dans leurs installations de stockage et de production. S'ajoute un soutien financier aux meuniers



Les exportations françaises de blé tendre devraient battre tous les records, avec des volumes estimés à **12,75 millions de tonnes**.

pour l'installation de matériel de prélèvement automatique et la mise en place en interne d'un espace « mini-laboratoire » leur permettant de réaliser des analyses rapides de mycotoxines. FranceAgriMer a, par ailleurs, mis en place un soutien financier aux collecteurs réalisant, dans leurs installations de stockage, des investissements destinés à la mise en œuvre de processus techniques visant à réduire de façon significative le taux des impuretés dans les lots des céréales. Enfin, des aides ont été versées aux collecteurs qui adhèrent à une charte qualité et réalisent des investissements destinés à appréhender la qualité physique des grains dès l'entrée en stockage. Les aides à l'expérimentation, d'un montant de 1,4 million d'euros en 2010, soutiennent le développement des programmes de recherche sur la création de matériel végétal pour le blé, le maïs et l'orge de brasserie. En matière de promotion, 270 000 euros ont été consacrés en 2010 à la valorisation de l'indication géographique protégée « riz de Camargue » ou encore à la promotion de la qualité des céréales françaises dans l'Union européenne.

DIALOGUER AVEC LES FABRICANTS D'ALIMENTS DU BÉTAIL

→ En février 2010, un groupe de travail « Nutrition animale » a été constitué à la demande des fabricants d'aliments du bétail qui souhaitent développer des échanges interfilières et regrettaient l'absence de structure dédiée. Véritable instance de concertation et de débats spécifique au secteur de la nutrition animale, ce groupe réunit des fournisseurs, fabricants et utilisateurs de produits de nutrition animale. Ils peuvent ainsi échanger sur des sujets économiques et techniques (situation des marchés, perspectives d'évolution, prix...) et adopter des positions communes (dispositif de régulation des prix...).

Le lancement du *Crop Progress*

Les études économiques constituent une mission importante de FranceAgriMer. Outre les études récurrentes sur la qualité des céréales, la répartition variétale et les prix et coûts de production, 2010 a été l'occasion, pour la direction Marchés, études et prospective, de lancer l'étude *Crop Progress*. Elle vise à la mise en place d'un système de notation des cultures céréalières, à l'image de ce que produit l'USDA (United States Department of Agriculture) aux États-Unis dans la méthode *Crop Progress and Condition*. Concrètement, il s'agit de réaliser un suivi

hebdomadaire de l'état d'avancement des cultures, du semis à la récolte, sur la base de l'observation terrain des céréales. FranceAgriMer a donc établi une convention avec les chambres régionales d'agriculture afin que leurs réseaux d'observateurs participent à l'étude. Expérimentée dans deux régions en 2010, cette étude sera étendue en 2011 à 16 régions représentant 80 % de la récolte de céréales à paille et de maïs. À terme, une restitution hebdomadaire des informations recueillies sera proposée sur internet : état des cultures, climatologie, humidité du sol, présence de ravageurs ou de maladies... Particulièrement attendue, cette étude permettra aux différents acteurs de la filière de se situer à tout moment au niveau local ou régional et de disposer d'éléments leur permettant d'anticiper la qualité de la récolte.

Une étude visant à quantifier et à qualifier le stock à la ferme a également été initiée en 2010. Ses résultats permettront d'affiner et de fiabiliser les bilans céréaliers réalisés mensuellement.

D'IMPORTANTES CHANTIERS EN 2011

→ Dans la filière céréales, deux études de poids seront menées en 2011. L'étude *Crop Progress* sera étendue à 16 régions (cf. ci-dessus) et l'étude sur le stockage à la ferme sera mise en œuvre. Il s'agit de constituer un panel d'agriculteurs qui seraient interrogés deux fois par an, afin d'évaluer les stocks de céréales détenus dans les exploitations. En outre, une étude prospective sera menée sur l'avenir des semences à l'horizon 2020 et une veille internationale sera conduite sur la concurrence en matière de blé tendre. Il s'agira de repérer les principaux pays concurrents de la filière française et de comparer leurs facteurs de compétitivité.

Le fichier de stockage sera rénové afin de répertorier plus précisément les capacités de stockage disponibles en France. Des actions de promotion régionale de la filière céréalière et de ses produits seront également menées en partenariat avec Intercéréales. Enfin, FranceAgriMer apportera son expertise dans le débat sur la contractualisation entre filières végétales et animales prévu en 2011.

La mise à l'intervention des orges

Lors de la campagne 2009/10, près de 930 000 tonnes d'orges ont été prises en charge et stockées par FranceAgriMer, ce qui a demandé, s'agissant de la première mise à l'intervention depuis 2005, de réactiver toute la procédure. 70 000 tonnes environ ont été remises en vente lorsque les cours ont été moins tendus, le reste étant alloué au plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Des rencontres régionales céréalières

En 2010, FranceAgriMer a organisé, en lien avec les Comités régionaux des céréales (CRC), dix rencontres régionales céréalières entre des collaborateurs des directions du siège et des délégations territoriales avec les acteurs locaux de la filière : producteurs, coopératives, négociants, courtiers, meuniers, boulangers... Ces rencontres sont l'occasion de présenter le marché au niveau mondial, européen et français, mais aussi des études sur la qualité du blé, la répartition variétale de la région, les aides de FranceAgriMer ou des sujets laissés à l'initiative de la région. La réflexion sur le rôle des CRC a été poursuivie afin de les redynamiser et de leur confier de nouvelles missions.

LA FILIÈRE EN BREF...

→ Dotée d'une forte organisation professionnelle, la filière céréalière française s'organise autour de trois types d'acteurs : les producteurs, les collecteurs et les transformateurs. En France, près de 300 000 exploitations productrices de céréales cultivent une surface agricole utile de l'ordre de 9 millions d'hectares, pour une récolte moyenne de 65 à 70 millions de tonnes, soit le quart de la production de l'Union européenne.

La majeure partie de la production française se concentre sur quatre espèces : le blé tendre, le maïs grain, l'orge et le blé dur. Sur la moyenne des dix dernières années, la France est le 5^e producteur mondial de blé. La céréale la plus cultivée est le blé tendre (36 millions de tonnes en moyenne), suivi du maïs (15 millions de tonnes) et de l'orge (10 millions de tonnes). Le blé dur a une place plus modeste, avec 2 millions de tonnes.

+ d'infos

Rémi Haquin, président du Conseil spécialisé céréales

Claire Lelièvre, déléguée filière / claire.lelievre@franceagri.fr

La filière oléo-protéagineux

> La France a produit 8,2 millions de tonnes d'oléo-protéagineux en 2010, son meilleur résultat de la décennie après la production record de 2009. Fait marquant de cette campagne : la récolte des oléagineux est en baisse, alors que celle des protéagineux est en hausse. En 2010, FranceAgriMer a poursuivi ses actions de soutien en matière de recherche et d'expérimentation, mais aussi de promotion de certains produits.

En France, la récolte 2010 de soja s'élève à près de

142 000 tonnes,
29 %
en hausse de par rapport à 2009.

PRODUCTION EN BAISSÉ, MAIS PRIX EN HAUSSE



LES OLÉAGINEUX

Le marché français des oléagineux a connu une production 2010 en baisse de 9 % par rapport à 2009, conséquence d'une double diminution des surfaces et des rendements. Le colza perd 2 % d'assolement et retrouve des rendements conformes à la moyenne quinquennale, mais en diminution de 5 q/ha par rapport aux rendements exceptionnels enregistrés l'an dernier.

Les cours se sont envolés dès le mois de juillet 2010, dans le sillage du prix des céréales, progressant de 60 % pour le tournesol, 35 % pour le colza et 30 % pour le soja. La conjonction de ces deux phénomènes, combinée à l'augmentation des utilisations, devrait conduire à une contraction des stocks à la fin de la campagne 2010/11.

La France toujours dépendante des importations de soja

Bien qu'en légère progression par rapport aux précédentes campagnes, la production européenne de soja s'établit aux alentours d'1 million de tonnes seulement en 2010/11. En France, la récolte 2010 est de près de 142 000 tonnes, en hausse de 29 % par rapport à 2009.

Au niveau des débouchés, la trituration française représente 500 000 tonnes, tandis que les utilisations par les fabricants d'aliments du bétail et les extrusions représentent 1 150 000 tonnes. L'Hexagone reste, de ce fait, très dépendant des importations, avec 560 000 tonnes prévues pour la campagne, principalement des pays tiers.

Une hausse continue des triturations de colza

Bien qu'en repli de 3 % par rapport à 2009, la production mondiale de colza enregistre en 2010 sa deuxième meilleure année avec un peu plus de 59 millions de tonnes. Les triturations sont en recul de 1,5 % par rapport à 2009, avec 57,5 millions de tonnes de graines usinées.

En France, la récolte de colza est estimée à 4,8 millions de tonnes pour la campagne 2010/11, contre 5,6 millions de tonnes en 2009. La trituration de graines atteint 4,6 millions de tonnes en 2010, en hausse de 0,5 million par rapport à la précédente campagne. La hausse de la trituration domestique s'est opérée aux dépens des expéditions vers l'Union européenne, quasiment divisées par deux, à 850 000 tonnes.

Enfin, l'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail français se maintient dans la moyenne quinquennale à 1 100 000 tonnes pour la campagne 2010/11.

LES STOCKS FRANÇAIS D'HUILE D'OLIVE AUGMENTENT

→ La production française d'huile d'olive, estimée à 6 000 tonnes en 2010, a doublé depuis 1997/98. C'est la seconde meilleure récolte après la production record de 2008 (7 110 tonnes). L'aide communautaire au stockage privé a permis de financer le stockage de 250 tonnes d'huile, mais le dispositif est peu adapté à la production française dont le prix de revient est élevé. Le comité oléicole de FranceAgriMer a engagé une réflexion sur les stratégies à mettre en place pour alléger ces stocks. Les opérateurs oléicoles ont, par ailleurs, bénéficié d'un soutien dans le cadre du plan OPEO 2009/2012, cofinancé par l'Union européenne, pour un montant de 80 000 euros en 2010. Enfin, FranceAgriMer a cofinancé le programme de promotion « L'école des chefs », un partenariat avec les écoles hôtelières visant à promouvoir l'utilisation de l'huile d'olive en cuisine et la diversification des utilisations, notamment dans les régions traditionnellement peu consommatrices.



Avec la réforme de la PAC 2009, la production française de pois protéagineux a été multipliée par deux.

Le tournesol au plus haut depuis 5 ans

Avec 32,74 millions de tonnes, la production mondiale de tournesol 2010/11 se maintient au même niveau qu'au cours de la précédente campagne tandis que la trituration recule de 3 % à 29,4 millions de tonnes. La production française de tournesol s'est élevée, en 2010, à 1,6 million de tonnes, soit 100 000 tonnes de moins que lors de la campagne 2009/10. Côté débouchés, l'activité de trituration a utilisé 1,3 million de tonnes de graines, comme en 2009. Cette année encore, la France a exporté plus de 360 000 tonnes de tournesol, essentiellement vers ses voisins européens, Espagne, Allemagne et Pays-Bas.

Tourteaux oléagineux : la consommation marque le pas

La production française de tourteaux d'oléagineux, tirée par le colza, est estimée à plus de 3 millions de tonnes en 2009/10. Elle n'a cessé d'augmenter ces dernières années en raison du dynamisme de la trituration, sous l'impact d'une demande croissante en huile végétale des industries alimentaires et non alimentaires. La production de tourteaux de colza, en particulier, a triplé en dix ans, ce qui permet à la France d'être moins dépendante des importations.

En revanche, on observe en 2009/10 une baisse de la consommation globale de tourteaux, liée à une moindre production d'aliments composés industriels et à la concurrence d'autres matières premières riches en protéines.

LES PROTÉAGINEUX

2010 était la première année de mise en œuvre du bilan de santé de la PAC, qui prévoit la mise en place d'aides non découplées pour les protéagineux. L'Union européenne souhaite réduire sa dépendance envers les importations des productions riches en protéines. Ces aides ont eu un impact significatif en France. Les surfaces cultivées de protéagineux sont ainsi passées à 404 000 hectares (+ 120 % pour les pois, + 70 % pour les féveroles et + 103 % pour le lupin).

Les surfaces françaises de protéagineux en progression

Sous l'impulsion d'un soutien renforcé à la production et des bonnes performances du pois en 2009, la sole de pois a plus que doublé en un an, passant de 112 000 ha à 247 000 ha en 2010. De ce fait, la production

française 2010 de pois protéagineux a également été multipliée par deux et dépasse le million de tonnes. Les exportations ont augmenté de 68 %, principalement vers la Belgique, l'Inde et la Norvège. Du fait des plus grandes disponibilités et d'une ration protéique moins chère que celle apportée par le tourteau de soja, les fabricants d'aliments du bétail français retrouvent de l'intérêt à incorporer du pois dans la ration, soit 430 000 tonnes utilisées cette année, 3,5 fois plus qu'en 2009/10.

La production de féveroles poursuit sa progression pour la troisième année consécutive, grâce à des surfaces en forte hausse, à 150 340 ha. Elle est estimée à 478 000 tonnes. Les exportations restent le principal débouché, à destination notamment de l'Égypte. Sur le marché intérieur, les fabricants d'aliments du bétail ont davantage recours aux féveroles : environ 50 000 tonnes contre 34 000 tonnes en 2009/10.

Un nouveau recul des surfaces de plantes textiles

La France est le premier producteur de plantes textiles de l'Union européenne, avec 80 % environ des surfaces de lin et de chanvre. Pour le lin, la France a produit, en 2010/11, 73 000 tonnes de fibres longues, 34 500 tonnes de fibres courtes et 330 000 tonnes de pailles. Malgré la diversification des débouchés, les surfaces de lin françaises reculent encore de 2 000 ha cette année. Elles couvrent désormais moins de 55 000 ha. En chanvre, la France produit 12 800 tonnes de fibres et 47 500 tonnes de pailles. La culture du chanvre textile occupe un peu moins de 7 hectares.

Soutien aux programmes de recherche et d'expérimentation d'intérêt collectif

En 2010, FranceAgriMer a consacré un budget de 2,2 millions d'euros au soutien de la filière oléo-protéagineux. Il a ainsi contribué au financement de programmes de recherche appliquée et d'expérimentation d'intérêt collectif, jugés prioritaires par les professionnels de la filière. Pour les oléagineux, plusieurs orientations ont été retenues :

- maîtriser le développement de la production, en sécurisant les niveaux de rendement atteints, voire en les améliorant ;
- accroître le taux d'extraction des huiles ainsi que le contrôle de leur qualité ;
- valoriser le glycérol issu des processus industriels et poursuivre les recherches en lipochimie ;
- valoriser les coproduits de la filière biocarburants en alimentation animale ;
- poursuivre les études engagées en matière de nutrition humaine.

Côté protéagineux, les actions entreprises en faveur du pois protéagineux et de la féverole dans le cadre du programme pluriannuel 2008/2013 ont été poursuivies : maîtrise de l'aphanomyces pour le pois et de la bruche de la féverole, amélioration variétale du pois d'hiver, évaluation des innovations variétales...

Pour la luzerne déshydratée, les programmes existants ont été reconduits. De nouvelles actions ont également été engagées, telles que le suivi des process industriels, l'optimisation des itinéraires culturels ou des travaux sur la durabilité des exploitations.

Pour le lin textile, les programmes de recherche-développement et d'innovation textile ou de recherche technique sur la verticilliose sont toujours d'actualité. Des actions ponctuelles ont également été soutenues par FranceAgriMer en 2010. Elles concernent, par exemple, le développement de l'agriculture biologique dans la filière lin, la création d'outils de prévention et de maîtrise des risques sanitaires, économiques et environnementaux... La filière lin a enfin bénéficié d'une aide supplémentaire exceptionnelle de 300 000 euros en matière d'expérimentation, ainsi qu'un soutien à la promotion de 200 000 euros afin d'inciter les consommateurs à se tourner vers le lin en matière d'habillement.

LA FILIÈRE EN BREF...

→ Près de 150 000 exploitations agricoles françaises produisent des oléo-protéagineux. Leur collecte est assurée par des coopératives et des négociants privés. La filière oléagineuse n'est pas régie par une organisation commune de marché (OCM). En revanche, elle a pu mettre en place un marché à terme pour le colza et a su développer des débouchés innovants, comme le biodiesel.

+ d'infos

Pierre Cuypers, président du Conseil spécialisé oléo-protéagineux
Claire Lelièvre, déléguée filière / claire.lelievre@franceagrimer.fr

La filière sucre

> Dans un contexte de marché mondial sous forte tension en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, la filière sucre française a réalisé une récolte record de betteraves, avec une teneur en sucre élevée. FranceAgriMer a, durant cette campagne 2009/2010, poursuivi la gestion de la restructuration sucrière et géré les mesures liées à l'exportation du sucre hors quota.

734 dollars/tonne,

c'est le cours moyen mondial du sucre blanc fin 2010,

en hausse de 21%.

EXCELLENTE CAMPAGNE POUR LE SUCRE



La campagne sucrière française 2009/10 a été exceptionnelle : augmentation significative des surfaces cultivées, de 349 000 à 375 000 hectares, rendements records en tonnage de betteraves, teneur en sucre élevée. Il en est résulté une récolte très importante. La production totale de betteraves, ramenée à 16° de teneur en sucre, a atteint 35 millions de tonnes contre 30 millions lors de la campagne précédente. C'est la meilleure récolte des dix dernières années. Ces bons résultats ont permis aux huit sociétés du secteur de produire 4,7 millions de tonnes de sucre de betteraves (contre 4,1 millions lors de la campagne 2008/09). À cela, il faut ajouter 0,25 million de tonnes de sucre de canne fabriquées dans les départements d'outre-mer. Au total, cette production a permis de répondre à tous les besoins des industriels français : production de sucre du quota, fabrication d'éthanol, utilisations en chimie-pharmacie.

Des cours mondiaux élevés

Au niveau mondial, pour la seconde année consécutive, la campagne s'est révélée déficitaire et les stocks mondiaux se sont affichés à leur plus bas niveau historique. Cette situation s'est traduite par des cours mondiaux au plus haut depuis les années 1980, avec des prix mondiaux supérieurs aux prix communautaires à certains moments de la campagne. Dans ce contexte, 100 000 tonnes de sucre du quota ont pu être exportées, sans restitutions, ainsi que 2,1 millions de tonnes de sucre hors quota.

L'exportation de sucre hors quota intervient au sein de contingents d'exportation ouverts par la Commission européenne. En réponse à la demande importante de la filière pour la campagne 2009/10, deux contingents (650 000 tonnes et 700 000 tonnes) ont donc été ouverts, ce qui correspond au plafond prévu par l'OCM,

suivi d'un nouveau contingent de 500 000 tonnes autorisé lorsque les cours mondiaux ont été supérieurs aux prix communautaires. Cette campagne a ainsi vu l'Union européenne, premier

La production totale de betteraves a atteint 35 millions de tonnes pour la campagne 2009/10, la meilleure récolte des dix dernières années.

exportateur mondial de sucre blanc avant la réforme communautaire, réapparaître en force sur la scène mondiale à un moment où le marché du sucre s'est montré déficitaire.

Un supplément de prix pour les planteurs

Alors qu'au niveau mondial, les prix à la consommation ont connu une forte hausse dans une majorité de pays, l'Europe a enregistré une certaine stabilité du fait de la politique communautaire qui, en régulant les exportations, garantissait l'approvisionnement du marché intérieur. Le contexte général de prix du sucre en hausse a permis aux planteurs de betteraves de percevoir une compensation prévue par l'OCM, lorsque le prix de marché du sucre dépasse d'au moins 50 € le prix de référence communautaire.

La poursuite de la restructuration du secteur

Conséquences de la réforme de l'OCM, l'organisation de la filière a continué d'évoluer durant cette campagne avec la poursuite de la restructuration du secteur initiée en 2008 et 2009. La France, jusque-là épargnée



Jusqu'à-là épargnée par les restructurations impulsées par la réforme de l'OCM sucre, la France a été touchée à son tour par les abandons de quotas et les fabricants ont dû renoncer à **684 000 tonnes** de sucre.

par les restructurations impulsées par la réforme de l'OCM sucre, a été touchée à son tour par les abandons de quotas. Les fabricants ont dû, en conséquence, renoncer à 684 000 tonnes. Cela s'est traduit par la fermeture de cinq usines sur trente et par la disparition du bassin betteravier d'Aiserey, en Bourgogne. Sur les 31 000 planteurs de la métropole, 5 000 ont abandonné la production betteravière. Les fermetures d'usines ont été accompagnées d'engagements d'actions à réaliser sur plusieurs campagnes, regroupés dans les plans d'entreprise dont le déroulement est suivi par FranceAgriMer. Les industriels ont perçu à ce titre une indemnité cautionnée et ces cautions sont libérées au fur et à mesure de la réalisation des plans. En 2010, FranceAgriMer a contrôlé l'évolution des plans pour l'ensemble des participants, ce qui a permis de libérer en grande partie les cautions.

L'accompagnement de FranceAgriMer

FranceAgriMer est chargé de la gestion opérationnelle de la restructuration sucrière. L'établissement assure ainsi le suivi des abandons de quotas et du démantèlement des capacités de production correspondantes. Il participe, par ailleurs, à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de ces abandons de capacités industrielles, mesures qui favorisent une diversification ou une reconversion des bassins agricoles et industriels concernés. Pour ce faire, une enveloppe communautaire a été répartie entre les États membres, la France disposant de 64 millions d'euros. Une opération menée en correspondance avec le plan de développement rural hexagonal, qui correspond à une nomenclature d'actions définies et pilotées par le ministère chargé de l'agriculture. L'instruction des dossiers est, dans un premier temps, réalisée dans les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). La direction de la Gestion des aides de FranceAgriMer, après une série de contrôles et de validation, procède ensuite à la liquidation financière des dossiers.

Gérer les procédures administratives

La direction de la Gestion des aides a également en charge la gestion de la procédure administrative liée aux exportations autorisées, notamment la délivrance des certificats d'exportation. Compte tenu de l'ampleur exceptionnelle des contingents ouverts au cours de cette campagne, la tâche en 2010 a été d'envergure. FranceAgriMer a, par ailleurs, en charge la mise en œuvre réglementaire et les contrôles associés aux ventes

La filière **sucre**

de sucre hors quota aux industries, par exemple, chimiques ou pharmaceutiques. La direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer produit, en outre, de façon régulière des séries de données économiques et des études sur le marché du sucre, l'OCM sucre prévoyant la publication périodique de ce type d'informations.

Un marché encore tendu en perspective

En 2011, la situation devrait être proche de celle de 2010. La production mondiale devrait enregistrer une hausse significative, mais insuffisante pour reconstituer les stocks qui devraient rester à leur plus bas niveau historique. Et si les prix restent élevés, l'Union européenne ne devrait pas avoir les mêmes possibilités d'exportation que lors de la précédente campagne car sa production est, elle, plus limitée qu'en 2009/10. Dans ce contexte, FranceAgriMer poursuivra son action en matière de gestion des procédures administratives, de production de données économiques, mais aussi de suivi de la restructuration sucrière.

UN MARCHÉ MONDIAL DU SUCRE SOUS FORTES TENSIONS

→ Au niveau mondial, la hausse des cours du sucre s'est poursuivie et amplifiée depuis octobre 2010. Le cours moyen du sucre roux est passé de 506 \$/tonne en septembre 2010 à 640 \$/t en novembre et décembre 2010 (+ 26 %), tandis que le sucre blanc augmentait de 608 à 734 \$/t sur la même période (+ 21 %). À la mi-novembre, les cours mondiaux du sucre ont battu les records précédemment enregistrés en janvier 2010, en franchissant les seuils symboliques de 660 \$/t pour le sucre roux et de 800 \$/t pour le sucre blanc. Les marchés domestiques connaissent également pour la plupart une envolée de leurs prix intérieurs, tout particulièrement en Chine (1 000 \$/t), aux États-Unis (1 200 \$/t), au Brésil (900 \$/t) et en Russie (1 000 \$/t). Seules l'Inde et l'Union européenne font figure d'exception, avec des niveaux de prix bien inférieurs et moins volatiles : en Inde, en raison d'une production suffisante et d'un contrôle gouvernemental des exportations ; dans l'Union européenne, par l'outil de régulation que représentent les quotas. Depuis septembre 2010, les cours mondiaux du sucre blanc à Londres restent voisins ou supérieurs aux prix de vente moyens du sucre communautaire vendu sur le marché intérieur.

Les cours mondiaux du sucre reflètent un équilibre mondial entre l'offre et la demande, désormais perçu comme particulièrement précaire. Tous les analystes reviennent à la baisse leurs estimations de production. Si, en 2011, les productions brésilienne et indienne se révèlent plus élevées que prévu, elles ne suffiront pas à compenser les baisses en Chine, en Russie et au Pakistan. Selon l'Organisation internationale du sucre et FOLicht, la balance 2010/11 serait encore légèrement excédentaire (1,3 à 1,7 Mt), mais d'autres analystes affichent une balance déficitaire de - 0,5 à - 3 Mt.

LA FILIÈRE EN BREF..

→ La France est le premier pays producteur européen de sucre, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards d'euros. Fortement organisée sur les plans professionnel et économique, la filière sucrière française compte 26 000 planteurs et 6 500 salariés dans l'industrie sucrière. Son activité saisonnière (septembre à décembre) est régie par la politique agricole commune.

Celle-ci repose sur un régime de quotas, qui attribue à chaque fabricant un plafond de production pour le sucre alimentaire et garantit notamment un prix minimum pour le produit agricole (betterave en métropole et canne dans les départements d'outre-mer). Le quota peut toutefois être dépassé, à condition que la production hors quota soit destinée à des utilisations non alimentaires ou exportée en dehors de l'Union européenne.

+ d'infos

Éric Lainé, président du Conseil spécialisé sucre
Gérard Thomas, délégué filière / gerard.thomas@franceagrimer.fr



La filière fruits et légumes

> Fortement dépendante des aléas climatiques, la filière fruits et légumes a souffert, au cours de l'été 2010, de productions retardées par une météorologie défavorable. Deux crises ont marqué cette période, celle de la pêche-nectarine et celle du melon. FranceAgriMer a accompagné les différentes actions de communication de crise mises en place en commun par Interfel et les AOP nationales.

En 2010, **270** organisations
de producteurs
structurent la filière française de fruits et légumes.

UN ÉTÉ DÉFAVORABLE À LA FILIÈRE



La France est le quatrième producteur européen de fruits et légumes après l'Italie, l'Espagne et la Pologne. Les fruits et légumes représentent, en valeur, 10,8 % de l'agriculture française en 2009, soit environ 6,8 milliards d'euros à la production. En volume, ce sont 8,2 millions de tonnes de fruits et légumes qui sont produits sur près de 394 000 ha, dont 5,2 millions de tonnes de légumes, 3 millions de tonnes de fruits et 5,5 millions de tonnes de pommes de terre de consommation.

Un solde du commerce extérieur déficitaire

La filière fruits et légumes est fortement dépendante des aléas climatiques, tant pour la production que pour la consommation. Elle se situe, en outre, dans un contexte commercial ouvert au niveau international et européen, qui se traduit par une forte concurrence sur les prix. Toutefois, les fruits et légumes sont des produits peu échangés et la consommation des produits sur des lieux proches de la production reste la règle.

Les fruits et légumes sont des produits peu échangés et leur consommation sur des lieux proches de la production reste la règle.

La majorité des échanges français se réalise au sein de l'Union européenne. Depuis 5 ans, les exportations françaises de fruits et légumes diminuent tandis que les importations augmentent.

Par ordre d'importance en volume, la France exporte des pommes de terre, des pommes de table, des bananes, des tomates, des choux-fleurs et des carottes ; elle importe des bananes, des tomates, des pommes de terre, des oranges, des clémentines, des poires et des pommes de table.

Une consommation défavorable aux produits frais

Les tendances de consommation des ménages sont défavorables aux produits frais en général et les fruits et légumes n'échappent pas à cette orientation. En 2010, les achats de fruits frais ont diminué de 0,9 % en volume et ceux de légumes frais de 1,7 %.

LA POMME DE TERRE, UN UNIVERS À PART ENTIÈRE

→ En 2010, la France est le 9^e producteur de pommes de terre dans le monde et le 4^e en Europe avec une production totale de 6,327 millions de tonnes de pommes de terre (frais + transformé + féculé + plants). Depuis 2006, la France est le 1^{er} exportateur mondial en volume de pommes de terre. La pomme de terre de conservation, destinée au marché du frais, reste de loin la plus récoltée devant la pomme de terre destinée à l'industrie de la féculé et celle destinée à l'industrie alimentaire, la pomme de terre primeur dépassant à peine les 2 %.

Au niveau des pommes de terre valorisées par l'industrie alimentaire, les tonnages de la campagne 2009/10 (1 million de tonnes) sont en légère diminution par rapport à la précédente campagne (1,07 million de tonnes). 62 % des tonnages ont été valorisés en pommes de terre surgelées, 15 % en déshydratées, 13 % en chips et 10 % sous d'autres formes.

LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

→ Les fruits et légumes transformés rassemblent notamment les légumes transformés, la tomate destinée à l'industrie, le champignon, le pruneau, le bigarreau pour l'industrie et le chou à choucroute.

En ce qui concerne les légumes, la France est le premier producteur européen de légumes d'industrie en conserve et le deuxième de légumes surgelés. Après une année 2009 difficile, les achats de légumes surgelés et en conserve ont progressé en 2010.

Au niveau de la tomate d'industrie, on observe en 2009 une très forte augmentation (+ 71 %) des volumes réceptionnés en usines par rapport à 2008 (soit 204 000 tonnes).

Côté pruneau, avec un total de 60 781 tonnes (hors petits fruits), la hausse a été de + 8 % en 2009/10. Pour la première fois depuis 2004/05, les ventes de la filière ont interrompu leur mouvement continu de baisse.

Pour développer la consommation de fruits et légumes frais, des actions (distribution de fruits dans les écoles, éducation des populations socialement défavorisées, études des modalités d'évolution des points de vente et des filières d'approvisionnement) sont menées conjointement par les professionnels des filières, le ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation et FranceAgriMer.

Fruits d'été : une crise conjoncturelle en deuxième partie de campagne

L'été 2010 a été caractérisé par des productions retardées par les aléas climatiques. Deux crises ont fortement marqué cette période, celle de la pêche-nectarine et celle du melon.

La première quinzaine de juillet a été plutôt dynamique, aidée par la météo estivale. Mais un déséquilibre s'est ensuite installé progressivement entre une offre de plus en plus importante et une demande insuffisante. La pêche nectarine et la prune ont affiché un niveau de prix plutôt bas. Le chou-fleur d'été a, lui aussi, connu deux semaines difficiles. Entre fin juillet et début août, les marchés ont été peu dynamiques malgré une offre modérée pour la saison. Ils se sont ensuite améliorés pour la plupart des produits, excepté pour le melon, la prune et la pêche-nectarine. Cette évolution est liée au temps maussade qui a freiné la consommation des produits d'été et relancé celle de produits plus « hivernaux ».

Fin août, la conjoncture est devenue délicate pour la majorité des produits d'été, avec des volumes importants et une demande peu active. En septembre, avec le retard des productions estivales, les marchés se sont encore complexifiés, les produits estivaux tentant de finir d'écouler les volumes restants, tandis que les produits d'automne faisaient leur apparition.

Accompagnement de la promotion

L'année 2010 a vu la continuité du financement des programmes de promotion et de publicité réalisés par les différentes interprofessions et les associations d'organisations de producteurs nationales par produits (AOP nationales).

FranceAgriMer a soutenu les campagnes génériques conduites par les interprofessions nationales, pour un total de 8,5 millions d'euros, tant sur le marché national que sur les marchés export. Parallèlement, l'établissement

est aux côtés des professionnels dans le cadre des campagnes collectives sur les produits mises en œuvre par les AOP ou les organisations représentatives des différents secteurs. En 2010, FranceAgriMer a également accompagné

FranceAgriMer a soutenu les campagnes génériques mises en œuvre par les interprofessions nationales, pour un total de 8,5 millions d'euros, tant sur le marché national que sur les marchés export.

les différentes actions de communication de crise mises en place en commun par Interfel et les AOP nationales, en raison des difficultés économiques importantes du secteur : la campagne de crise réalisée début septembre 2010 en est une bonne illustration.

Enfin, l'établissement a participé aux programmes de promotion communautaires, menés en lien avec Unilet, Anicc, Interfel et le Cnipt. La filière fruits et légumes est particulièrement active dans ce secteur, avec six programmes en cours (dont AOP/IGP), tous engagés sur une période de trois ans et ciblant le marché intérieur et les pays tiers.

Concrétisation de la réforme de la gouvernance de l'expérimentation des fruits et légumes

Les évolutions souhaitées par le ministre en charge de l'agriculture sur la gouvernance de la filière fruits et légumes, initiées en 2008, devaient être complétées par la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'expérimentation pour la filière des fruits et légumes frais. Celle-ci s'est concrétisée au cours de l'année 2010. Ainsi, un Comité stratégique de l'expérimentation fruits et légumes, rattaché au Conseil spécialisé fruits et légumes de FranceAgriMer, a été créé. Sa mission consiste en l'élaboration de la stratégie globale pluriannuelle qui encadrera la programmation technique des acteurs de la filière.


Les programmes d'expérimentation proposés au financement de FranceAgriMer ou du Casdar (compte d'affectation spéciale développement agricole et rural) seront soumis à une expertise scientifique indépendante réalisée par le CSU (Conseil scientifique unique de la filière). Celui-ci s'est mis en place à l'automne 2010 et a débuté l'examen des projets 2011.

En vue d'améliorer l'efficacité du réseau d'expérimentation fruits et légumes, le rôle de coordinateur du réseau a été confié au CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), qui a signé une convention de partenariat ou d'association avec l'ensemble des stations régionales du secteur des fruits et légumes frais.

Poursuite de l'accompagnement de la recherche sur la sharka

L'année 2010 a été une année de forte mobilisation, tant des professionnels que des pouvoirs publics, sur le sujet de la sharka (maladie transmise par un virus qui touche les fruitiers à noyaux), notamment au travers de réunions d'un comité de pilotage national examinant l'ensemble des sujets liés et visant à la mise en place d'un plan national de lutte contre cette maladie.

Au cours de l'année 2010, FranceAgriMer a, pour sa part, poursuivi son soutien financier aux programmes de recherche de l'Inra concernant la lutte contre la sharka.



La mission du nouveau Comité stratégique de l'expérimentation fruits et légumes consiste à élaborer une stratégie globale pluriannuelle qui encadrera la programmation technique des acteurs de la filière.

La filière fruits et légumes

Les principales autres interventions de FranceAgriMer en faveur de la filière

- **Les fonds opérationnels** : FranceAgriMer a assuré la gestion et le paiement de l'aide aux fonds opérationnels (aide réservée aux organisations de producteurs, sous forme d'un accompagnement de 50 % des dépenses sur des projets de développement de l'entreprise). Le total des aides versées s'élève à près de 90 millions d'euros.
- **La rénovation du verger** : l'établissement est également intervenu en matière d'aide à la rénovation du verger, avec un complément spécifique pour les exploitations touchées par le virus de la sharka. À la suite de nombreuses difficultés, le traitement des demandes d'aides à la rénovation du verger avait connu du retard les années précédentes. En 2010, le plan de rattrapage du traitement des dossiers des campagnes antérieures s'est poursuivi. Au total, ce sont environ 1 000 dossiers qui ont été traités pour un montant d'environ 3 millions d'euros.
- **L'aide à la construction ou à la modernisation des serres maraîchères** : les aides aux investissements dans les serres représentent une part importante du budget consacré à la filière des fruits et légumes. En 2010, la direction de la Gestion des aides de FranceAgriMer a étudié 63 dossiers pour un montant d'aide évalué à près de 9 millions d'euros. En 2011, en regard de la réduction des budgets, FranceAgriMer devra travailler, en lien avec le ministère chargé de l'agriculture, la filière maraîchère, et en synergie avec la filière horticole, à élaborer un dispositif qui permettra de prioriser les projets.

Analyse économique et expertise de la filière

Le Réseau des nouvelles des marchés (ex-SNM), piloté par FranceAgriMer, produit et diffuse les cotations et informations de conjoncture des produits frais périssables aux différents stades de leur commercialisation. Ce suivi permet notamment de qualifier les situations de crise sur les produits concernés par les dispositifs de gestion de crise mentionnés au code rural. FranceAgriMer accompagne également l'achat de panels, notamment sur l'évolution de la consommation. Enfin, il finance, en totalité ou partiellement, en collaboration avec les professionnels, la réalisation d'études spécifiques sur la filière.

ACTIONS DE FRANCEAGRIMER ET PERSPECTIVES 2011

→ Au début de l'année 2011, une décision relative à une aide à la construction et à l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre a été validée par le Conseil spécialisé fruits et légumes. Elle reprend, pour les unifier, les principales dispositions des trois dispositifs existant antérieurement pour les filières des plants de pommes de terre et des pommes de terre destinées à la consommation et aux féculeries. Le dispositif vise à accompagner les projets de construction ou d'aménagement de ces bâtiments.

LA FILIÈRE EN BREF..

→ Le secteur des fruits et légumes s'organise autour de deux filières distinctes, le frais et le transformé, auxquelles il faut ajouter la pomme de terre, un produit présentant ses propres spécificités. Il fédère différents métiers, des producteurs aux distributeurs et détaillants, en passant par les transformateurs, les expéditeurs, les grossistes, les importateurs et les exportateurs.

Les producteurs peuvent se regrouper en organisations de producteurs (OP), les aides prévues dans le cadre de l'organisation commune de marché (qui ne couvre pas la pomme de terre) leur étant réservées. Ainsi, l'on recensait environ 270 organisations de producteurs en 2010.

+ d'infos

Patrick Trillon, président du Conseil spécialisé fruits et légumes
Cécile Fugazza, déléguée filière / cecile.fugazza@franceagrimer.fr



PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES



Miel : naissance de l'Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation

En France, le secteur du miel compte 65 à 70 000 producteurs, dont seulement 2 000 professionnels, qui produisent environ 20 000 tonnes de miel, contre 30 000 tonnes il y a 15 ans. Le chiffre d'affaires estimé du secteur est de 117 millions d'euros, dont 70 % pour le miel et 30 % pour les productions annexes (pollen, pollinisation, produits dérivés...).

Regroupés en de multiples syndicats, les apiculteurs souffrent d'un manque d'organisation qui, à l'heure où la mortalité des abeilles ne cesse de croître, handicape lourdement la profession. Or, l'apiculture est un secteur important pour les acteurs de la filière, mais aussi pour les autres filières agricoles comme les fruits et légumes. Car sans abeille, pas de pollinisation des plantes. À la demande du Premier ministre, le député Martial Saddier a notamment préconisé, dans un plan d'action pour le secteur de l'apiculture, la création d'un institut technique et scientifique de l'abeille chargé d'élaborer et d'analyser les programmes de recherche de la filière. Avec le soutien financier de FranceAgriMer, l'ITSAP (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation) a ainsi vu le jour en octobre 2009.

En 2010, FranceAgriMer a également travaillé avec la filière miel pour l'aider à se structurer. Il assure enfin la gestion du programme communautaire apicole, dont le montant annuel atteint 5,5 millions d'euros, cofinancé à hauteur de 50 % par la Communauté européenne.

Tabac : 14 000 tonnes produites en 2010

La récolte 2010 s'est déroulée dans un nouveau contexte communautaire qui a vu la suppression de l'aide couplée dont le montant était jusqu'alors de 48 millions d'euros par an. Cette aide représentait environ 2,20 euros par kilo, sur un total d'environ 4 euros perçus par le producteur. L'augmentation significative des prix commerciaux n'a pas permis de compenser totalement cette baisse et les producteurs constatent un manque à gagner d'environ 1 euro par kilo de tabac, partiellement pris en charge par les coopératives. Cet état de fait fragilise la filière qui recherche une aide de substitution.

Les surfaces cultivées ont été globalement maintenues en 2010 (6 700 ha) et la production a atteint 14 000 tonnes contre

18 000 tonnes en 2009. FranceAgriMer a mis en place un programme d'investissement cofinancé par le Feader (1,4 million d'euros pour 2009 et 2010) et soutenu les travaux d'expérimentation réalisés par l'institut technique Anitta à hauteur de 500 000 euros.

Houblon : développer des marchés de niche

Face à la faiblesse des débouchés, les 90 producteurs français de houblon, très majoritairement implantés en Alsace, ont abandonné 400 hectares de surface cultivée pour ramener le total à 500 hectares. Ils recherchent une clientèle brassicole particulière afin de développer de nouveaux marchés « de niche » pour des bières dites « spéciales ». À cet effet, ils ont entamé une reconversion pluriannuelle qui se poursuivra jusqu'en 2013, afin d'implanter de nouvelles variétés mieux adaptées à ces marchés. Le regroupement de Cophoudal (groupement de producteurs des planteurs de houblons d'Alsace) avec le Comptoir agricole alsacien devrait, par ailleurs, permettre la mutualisation de certains supports et faciliter ainsi le renouveau commercial de cette culture emblématique

Truffe : vers la création d'un label ?

Chaque année, plus de 1 000 hectares de truffières sont plantés en France, ce qui reste insuffisant pour assurer à la fois le développement et le renouvellement des plantations. En effet, le domaine truffier français actuel (plus de 20 000 ha) ne permet pas de répondre à la demande et il faudra attendre une quinzaine d'années pour que 30 % des nouvelles plantations produisent des truffes. La production moyenne actuelle est de 40 tonnes, alors qu'elle était de 1 000 tonnes au XIX^e siècle. Une relance du secteur passe par l'action combinée de la Fédération française des producteurs de truffes (FFT) – qui regroupe 5 000 trufficulteurs – et du Groupement européen truffe et trufficulture. FranceAgriMer accompagne la FFT pour la coordination des expérimentations réalisées dans les régions avec le soutien des collectivités territoriales dans le cadre des contrats de plan État-Région. La reconnaissance de la qualité des truffes produites dans l'Union européenne est intimement liée à une meilleure identification du produit. La profession milite pour l'élaboration d'un label ou d'une marque, permettant au consommateur de distinguer la truffe française de la truffe chinoise, certes moins onéreuse, mais sans saveur.

La filière horticulture

> En 2010, les achats des Français en végétaux d'intérieur et d'extérieur se sont montrés stables, voire en légère progression. La filière horticole a donc bien résisté au contexte économique peu favorable. Dans le même temps, FranceAgriMer a poursuivi ses actions de soutien, notamment en matière d'aide à la modernisation des serres et aires de cultures hors sol et aux actions d'expérimentation.

Végétaux d'extérieur :

475,2 milliards d'entités_{achetées,}

986 millions d'euros_{dépensés.}

SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DE LA FILIÈRE



En dépit des craintes des acteurs de la filière de voir les consommateurs se détourner des végétaux d'intérieur et d'extérieur du fait de la conjoncture économique difficile, les ventes auprès de la clientèle de particuliers se sont stabilisées en 2010. Ainsi, en matière de végétaux d'intérieur, 203,5 millions d'entités* ont été achetées (+ 0,1 % par rapport à 2009) et 2,315 milliards d'euros dépensés (+ 1,5 % par rapport à 2009). Au niveau des catégories, les tendances précédemment constatées se sont confirmées, avec une progression des achats de plantes fleuries et de bottes toutes préparées mais aussi une régression des achats de fleurs coupées à la pièce, compositions florales, plantes vertes ou grasses. Côté végétaux d'extérieur, les achats 2010 ont été eux aussi bien orientés avec 475,2 millions d'entités* achetées (+ 3,7 % par rapport à 2009) pour des dépenses de 986,8 millions d'euros (+ 3,2 % par rapport à 2009).

Soutenir les investissements dans les exploitations horticoles...

En termes de soutien, la filière ne bénéficie pas d'aides communautaires et est, depuis longtemps, soumise à la concurrence mondiale, ce qui la rend moins sensible aux aléas des soutiens publics. Pour autant, FranceAgriMer apporte son concours aux acteurs de la filière, notamment pour la modernisation de leur outil de production. De fait, les exploitations horticoles, qui sont souvent de petite taille, doivent investir en moyenne un million d'euros pour un hectare de serre. Les aides aux investissements représentent donc une part importante du budget global de 5,5 millions d'euros consacré à la filière. En 2010, la direction de la Gestion des aides de FranceAgriMer a étudié 60 dossiers pour un montant d'aide évalué à 2,8 millions d'euros.

... et dans le secteur de la fleur coupée

Le segment de la fleur coupée et du feuillage fait, lui aussi, l'objet d'une attention toute particulière. La mise en œuvre du plan de relance de la fleur coupée a ainsi été poursuivie en 2010 avec, notamment, des audits technico-économiques réalisés dans ce secteur et un dispositif d'aides aux investissements de production et de post-production. La réalisation de ces audits a pour objectif d'analyser la viabilité des entreprises, d'expertiser leur stratégie commerciale et d'éclairer la pertinence des projets de diversification des entreprises du secteur. Des aides incitatives sont ensuite octroyées aux producteurs pour l'achat de plans spécifiques, variétés traditionnelles ou anciennes, par exemple, et de petit matériel. En 2010, le budget alloué à cette mesure s'est élevé à 400 000 euros.

En 2010, la direction de la Gestion des aides de FranceAgriMer a étudié 60 dossiers pour un montant d'aide évalué à 2,8 millions d'euros.

Accompagner les actions de promotion

FranceAgriMer soutient également les actions de promotion collective réalisées par l'interprofession Val'Hor. Ainsi, en 2010, l'établissement a cofinancé les campagnes de promotion destinées à développer les marchés de l'horticulture et du paysage, par une communication à destination du grand public à l'occasion des fêtes (Saint-Valentin, fête des mères, fête de la Sainte Fleur) et par des actions de sensibilisation envers les collectivités territoriales et les entreprises. FranceAgriMer a, en outre, apporté son appui à la Semaine



En 2010, **155** projets d'expérimentation ont été mis en œuvre avec pour thèmes principaux les économies d'énergie, l'environnement, les techniques culturales, la protection des cultures et l'élargissement de gamme.

La filière horticulture

du jardinage dans les écoles organisée par le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), à la Coupe de France des fleuristes organisée par la Fédération nationale des fleuristes de France (FNFF) et aux Floriades de Pau. Le budget consacré en 2010 à la promotion du secteur de l'horticulture ornementale s'est élevé à plus de 900 000 euros.

Favoriser l'expérimentation

FranceAgriMer a participé, à hauteur de 330 000 euros, au financement des actions d'expérimentation réalisées par l'Institut technique de l'horticulture, l'Astredhor, et les stations régionales du réseau. Chacune des 13 stations du réseau conduit son propre programme d'expérimentation, coordonné par la direction scientifique et technique de l'Astredhor. Cette pratique permet le partage des projets, des protocoles et des résultats et assure la complémentarité des essais (tester sous différents climats les essais en matière de développement des variétés, par exemple).

Le Conseil scientifique et technique (Costec), composé d'experts issus notamment de la recherche publique (Inra) et de l'enseignement, évalue l'ensemble des programmes (nationaux et régionaux). En 2010, 155 projets d'expérimentation ont été mis en œuvre avec pour thèmes principaux les économies d'énergie, l'environnement, les techniques culturales, la protection des cultures et l'élargissement de gamme. En matière d'expérimentation, FranceAgriMer a également participé, à hauteur de 1,6 million d'euros, aux contrats de projet gérés par les régions.

Mener des études sur le secteur

La direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer conduit un certain nombre d'études spécifiques sur la consommation de produits issus de l'horticulture (panels des consommateurs), mais aussi un observatoire des structures afin de dénombrer le nombre d'horticulteurs en France, leur chiffre d'affaires, leur type d'exploitation et leur capacité à se moderniser. Au total, le budget consacré à ces études pour la filière horticole est estimé à près de 500 000 euros.

Prioriser les projets en 2011

En 2011, en raison des contraintes budgétaires, FranceAgriMer travaillera à l'élaboration d'un nouveau dispositif d'aide en matière d'investissements dans les exploitations permettant, en concertation avec la profession, une gestion mieux ciblée des dossiers. L'établissement s'attachera également à poursuivre la concrétisation du Portail de l'horticulture, un site internet s'adressant à tous les publics, qui permettra notamment la consultation d'ouvrages numérisés de la bibliothèque de la Société nationale d'horticulture de France (SNHF).

* Une entité = un bouquet, une botte, un pot, une plante...

LA FILIÈRE EN BREF...

→ La filière horticulture ornementale regroupe les fleurs et feuillages coupés, les plantes en pot et à massif, les pépinières et les bulbes à fleurs.

Près de 5 000 horticulteurs-pépiniéristes exercent leur activité sur 22 000 hectares, dont 2 400 hectares couverts. Au total, l'horticulture ornementale génère 150 000 emplois directs et indirects et un chiffre d'affaires global, incluant végétaux, travaux et fournitures, d'environ 9 milliards d'euros.

Les modes de commercialisation sont diversifiés avec la vente directe – sachant qu'un horticulteur sur deux pratique ce type de vente –, les grossistes et la grande distribution spécialisée ou généraliste. Il en est de même des débouchés : particuliers, entreprises du paysage et collectivités. L'aval du secteur mobilise 26 000 sociétés de négoce, dont 14 000 fleuristes, et plus de 20 000 entreprises de service, qu'il s'agisse de reboiseurs, d'engazonneurs ou d'élagueurs, ou encore d'entrepreneurs paysagistes, un secteur en fort développement avec la montée en puissance de la volonté de valoriser la place du paysage dans la ville.

+ d'infos

Jean-Pierre Mariné, président du Conseil spécialisé horticulture
Daniel Rollin, délégué filière / daniel.rollin@franceagrimer.fr



La filière pêche et aquaculture

> En 2010, la filière pêche a globalement réussi à tirer son épingle du jeu malgré la hausse du prix du carburant en fin d'année. La consolidation de cette amélioration économique conjoncturelle passe par la mise en place d'une gouvernance adaptée. FranceAgriMer a contribué à élargir cette démarche collective à un projet d'interprofession qui serait reconnu par les pouvoirs publics.

590 millions d'euros,
c'est le chiffre d'affaires total de la première vente en halles à marée en 2010.

DES CONDITIONS PLUS FAVORABLES POUR LA PÊCHE FRANÇAISE



Une meilleure valorisation des produits de la pêche

Après une année 2009 difficile, marquée par des prix bas et des retraits importants en criée, l'année 2010 a permis aux pêcheurs français de renouer avec une meilleure valorisation de leurs produits. Alors que les débarquements offerts en halles à marée sont restés stables par rapport à l'an dernier (205 000 tonnes), les quantités vendues ont augmenté de 4 % du fait de la baisse des retraits et reports liée à une conjoncture générale plus favorable ainsi qu'à un réajustement, par les organisations de producteurs (OP), des prix d'intervention avec la réalité du marché. Le retrait de merlu a ainsi été divisé par cinq tandis que se mettaient en place des contrats pour la transformation de cette espèce. Les initiatives de la plupart des halles à marées pour ouvrir et animer le marché ont été positives pour le prix payé aux pêcheurs. Le prix moyen de première transaction en halles à marée (2,91 €/kg toutes espèces confondues) a ainsi progressé de 2 %. Au final, le chiffre d'affaires total de la première vente en halles à marée est en hausse de 5 %, avec près de 590 millions d'euros.

L'ostréiculture affectée par la surmortalité des naissains

Depuis 2007, la filière conchylicole est affectée par une surmortalité des naissains d'huîtres. À partir du mois d'octobre 2010, la réduction du cheptel a entraîné une moindre disponibilité commerciale. En février 2010, la tempête Xynthia a provoqué d'importants dégâts matériels dans les exploitations ostréicoles de trois départements du centre atlantique. Ces phénomènes se sont traduits par une réduction de 26 % des achats des ménages et par des prix en hausse de 25 %. Au final, la valeur des ventes a chuté de 8 % par rapport à 2009. En 2011, les volumes disponibles devraient être encore plus réduits et les prix continuer d'augmenter. Dans ce contexte, FranceAgriMer a cofinancé la campagne de communication sur les huîtres organisée par le Comité national de la conchyliculture, afin de maintenir un niveau de consommation suffisant et un équilibre entre les différents circuits de mise à la consommation. L'État ayant affecté une importante enveloppe

financière pour la reconstitution des matériels et installations détruits par Xynthia, les directions départementales des Territoires et de la Mer ont géré les dossiers et attribué des aides d'un montant total de 9,8 millions d'euros pour des destructions non prises en charge par les

FranceAgriMer a cofinancé la campagne de communication sur les huîtres organisée par le Comité national de la conchyliculture, afin de maintenir un niveau de consommation suffisant.

assurances. De plus, 3 millions d'euros ont été réservés au titre du fonds d'allègement « mortalité huîtres », qui permet la prise en charge des intérêts bancaires lors de la reconstitution des cheptels d'huîtres affectés par la mortalité des naissains.

En 2010, les Assises de la conchyliculture ont, par ailleurs, permis de dégager les orientations des actions à moyen terme à mener pour faire face à la crise sanitaire subie par ce secteur : recherche et développement (mise en réseau de centres techniques régionaux, sélection génétique), réduction des zones vulnérables, soutien des exploitants touchés par les mortalités de naissains d'huîtres, proposition de diversification des activités des exploitants.

La filière pêche et aquaculture

Des importations en produits aquatiques qui se stabilisent

En 2010, les importations françaises se sont révélées stables (+ 1 %). Après 20 ans de croissance, on assiste depuis 2007 à un ralentissement de la progression des flux entrants. La nouvelle législation sur les pêches illégales et illicites mise en place au 1^{er} janvier 2010 a eu comme conséquence de ralentir les importations en début d'année par un assainissement des pratiques de certains pays tiers. L'application du règlement Contrôle amplifie cet effet positif sur les échanges du marché intérieur de l'Union européenne.

D'une manière générale, les importations continuent de se concentrer sur certaines espèces. C'est le cas du saumon : malgré la forte hausse du prix sur le marché international, liée à l'effondrement de l'aquaculture chilienne affectée par une maladie, les volumes importés progressent de 11 % en volume. En valeur, les importations de cette espèce croissent de 29 %.

Les volumes de cabillaud importés sont aussi toujours en forte hausse (+ 11 %). Les importations en provenance du Royaume-Uni sont toutefois en baisse à la suite, notamment, de la remontée de la livre sterling.

Malgré la progression du prix du bar d'aquaculture, les volumes importés sont toujours en augmentation (+ 7 %). En revanche, la forte hausse du prix de la daurade (+ 17 %), après la résorption de la surproduction des élevages de Grèce et de Turquie, a nettement freiné les arrivages par rapport à l'an dernier.

Des exportations toujours en recul

En 2010, les exportations françaises suivent la tendance observée depuis 2007, à savoir un ralentissement des ventes, notamment vers les deux principaux marchés, l'Italie mais surtout l'Espagne. Cette diminution des exportations affecte la majorité des produits. Néanmoins, certaines espèces tirent leur épingle du jeu. C'est le cas de la seiche, dont la demande est relativement forte dans les pays méditerranéens (+ 29 % de ventes vers l'Italie, + 8 % vers l'Espagne). C'est également celui de la baudroie dont les volumes exportés sont en hausse de 11 %, principalement vers l'Italie. Enfin, certaines activités de transformation, concernant par exemple le saumon, restent un point fort pour l'exportation.

La consommation renoue avec les tendances des dernières années

L'année 2009 avait été marquée par une rupture de certaines grandes tendances de consommation des produits aquatiques, notamment une reprise de la consommation des produits frais et un recul des achats de produits surgelés. L'année 2010 reflète un retour à des tendances plus habituelles. La consommation de poisson frais chute ainsi de 3 % pour revenir à des volumes comparables à ceux de 2008, la baisse affectant plus particulièrement les poissons entiers. Les achats de poissons préemballés, après des années de développement, se tassent. Enfin, le développement des produits traiteurs réfrigérés continue, porté par la consommation de surimi (+ 19 % en volume) et de saumon fumé (+ 9 %).

Malgré un prix relativement élevé, la consommation des produits surgelés repart en 2010. Les produits en conserve, eux, continuent leur progression, notamment le maquereau et le thon au naturel.

Le prix moyen du poisson en distribution a augmenté de 7 % en 2010 (+ 4 % hors saumon). Si cette évolution des prix de détail se poursuit en 2011, elle pourrait influencer les choix des consommateurs.

Des données économiques pour le suivi de la filière

Au travers du Réseau inter-créées, qui permet l'enregistrement du prix et des caractéristiques de la première transaction en halles à marée, FranceAgriMer transmet les informations réglementaires à l'Union européenne

VERS UNE RÉFORME DE L'OCM PÊCHE

→ En 2010, FranceAgriMer a continué à animer un groupe de travail sur le volet marché de la réforme de l'OCM pêche. En fin d'année, Bruno Le Maire a transmis la synthèse des travaux des représentants de la filière économique à la commissaire européenne concernée, laquelle a relevé des convergences majeures entre les positions françaises et les orientations initiales de la Commission pour la réforme. Deux dimensions d'organisation économique de la filière sont mises en avant : des organisations de producteurs qui auraient les moyens de leur action, avec des budgets en baisse pour les retraits mais en hausse pour les actions de qualité et d'organisation, ainsi qu'une interprofession renforcée.



FranceAgriMer a déposé la marque collective de certification « Pêcheur responsable », qui permettra à la filière française de valoriser ses bonnes pratiques.

et exploite ces données afin d'élaborer l'information économique de la filière. De plus, depuis 2009, l'établissement est chargé de la saisie des journaux de bord qui lui sont transmis par les Affaires maritimes. FranceAgriMer finance, par ailleurs, des panels d'observation quantitative et qualitative de la consommation afin, en particulier, d'orienter les actions de communication et de promotion de la filière. Enfin, la direction Marchés, études et prospective produit ou finance différentes études pour l'ensemble de la filière.

Un soutien aux démarches de qualité et de traçabilité

FranceAgriMer a déposé, avec le concours d'un groupe expert, la marque collective de certification « Pêcheur responsable », qui doit désormais être valorisée par les professionnels. Avec les experts de la filière, l'établissement poursuit également les travaux de mise en place d'un écolabel public prenant en compte les volets « sociaux » et « sécurité » de la filière dans le cadre de la loi Grenelle 2. Enfin, il poursuit son appui financier aux porteurs de projets de signes de qualité officiels pour les produits aquatiques et de démarches de labellisation collective. FranceAgriMer encourage, par ailleurs, la structuration économique de la filière et apporte son soutien, dans le cadre du Fonds européen pour la pêche, aux investissements dans les ports de pêche et les halles à marée, au regroupement d'OP et aux investissements matériels des PME de mareyage.

Des actions collectives de promotion des produits de la pêche

Avec 3,4 millions d'euros, la promotion et la communication autour des produits de la pêche représentent l'action la plus importante de FranceAgriMer au regard du budget total de 28 millions d'euros programmé pour la filière en 2010. L'établissement soutient ainsi financièrement des actions collectives de promotion portées par des OP, en particulier les interprofessions de la conchyliculture (CNC) et de la pisciculture (CIPA). Deux campagnes de communication, en radio et presse quotidienne régionale, ont ainsi été élaborées pour dynamiser la consommation des « produits de nos côtes » (poissons et coquille Saint-Jacques). À noter également la présence de FranceAgriMer au salon Kidexpo, pour valoriser la filière pêche et aquaculture auprès des enfants et de leurs enseignants. À cette occasion, un recueil de recettes, « Le poisson, c'est trop bon », a été publié en collaboration avec Interfel. Des ateliers culinaires et des quiz ont, par ailleurs, été déclinés sur le même thème.

La filière pêche et aquaculture

Enfin, la direction de la Communication a conçu et réalisé le stand pêche et aquaculture au dernier Salon de l'agriculture à Paris ainsi que le pavillon France au Seafood à Bruxelles, manifestation rassemblant les acteurs mondiaux de la filière pêche. FranceAgriMer a veillé à donner aux exposants une forte visibilité.

FranceAgriMer gère les mesures de l'OCM pêche et certaines actions structurelles

Au titre du FEAGA (Fonds européen agricole de garantie), il a été payé 7,7 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros de report/retrait via les OP et 3,79 millions d'euros de POSEI Guyane et Réunion pour aider aux transports des produits de la pêche depuis les régions ultrapériphériques. FranceAgriMer a également engagé 4 millions d'euros de crédits communautaires du Fonds européen pour la pêche.

Vers une nouvelle gouvernance de la filière pêche maritime

Le vote de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, en juillet 2010, ouvre le cadre de la rénovation de la gouvernance de la filière pêche. FranceAgriMer en sera le partenaire pour son volet d'organisation du marché. Ainsi, les missions du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) ont été recentrées et renforcées sur l'amont, qu'il s'agisse de la gestion de la ressource ou des métiers des pêcheurs.

Les acteurs économiques du marché ont entamé des travaux pour permettre à la filière de se doter d'une gouvernance interprofessionnelle. Ils ont donc signé les statuts de l'association France Filière Pêche au Salon de l'agriculture, le 3 mars 2010, en présence du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche. L'objectif de cette association est de lancer, sur des bases exclusivement professionnelles et volontaires, une marque de distinction des produits de la pêche française dont la provenance et la qualité standard seront tracées et certifiées.

La provenance française ne représente, en effet, plus que 20 % des produits aquatiques consommés en France. Sa visibilité sur les étals comme dans la restauration est donc devenue un enjeu vital pour la pêche française.

Une offre de produits de pêche français de qualité est attendue par les consommateurs. En outre, France Filière Pêche devrait voir ses missions étendues à la pêche durable et aux économies d'énergie, la montée structurelle du prix des carburants étant un handicap important pour la profession.

Les représentants des familles économiques se sont, par ailleurs, attachés à élargir le dialogue pour jeter les bases d'un projet d'interprofession de la pêche, sous réserve que son champ de compétence soit précisé et les conditions de son financement volontaire réunies. Cette interprofession aura vocation, en coopération avec FranceAgriMer, à traiter de tous les aspects collectifs liés à la promotion générique ou à l'aide à l'innovation au service de toute la filière.

LA FILIÈRE EN BREF...

➔ La pêche française (fraîche et congelée) représente 470 000 tonnes de poissons, coquillages et crustacés. La production conchylicole s'élève à 195 000 tonnes (huîtres et moules essentiellement) tandis que l'aquaculture produit 50 000 tonnes de poissons marins et d'eau douce (truite principalement). La pêche française emploie 20 000 marins, la conchyliculture 9 000 personnes et l'aquaculture 2 000. La pêche métropolitaine, pour 85 % des volumes capturés, est contrôlée par 18 organisations de producteurs (OP) qui regroupent la moitié la plus productive des 4 800 navires métropolitains. Les OP ont en charge la gestion des quotas et gèrent collectivement des mesures techniques et qualitatives facilitant la commercialisation. Elles bénéficient des mesures communautaires de soutien des marchés administrées par FranceAgriMer.

Les deux tiers des 300 000 tonnes produites par la pêche fraîche sont commercialisés dans les 38 halles à marée réparties sur les côtes françaises. Ainsi, les mareyeurs sont des acteurs incontournables de la première mise en marché.

La flotte des DOM compte 2 400 navires pour une production de 21 000 tonnes. Pôle économique et social important, elle emploie 2 800 marins.

+ d'infos

Hervé Jeantet, président du Conseil spécialisé pêche et aquaculture
Dominique Defrance, délégué filière / dominique.defrance@franceagrimer.fr

La filière

plantes à parfum, aromatiques et médicinales

> Après une année 2009 difficile, 2010 signe la reprise économique dans certains secteurs de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales. FranceAgriMer poursuit son soutien à la filière sous le sceau du développement durable.

150

plantes à parfum, aromatiques et médicinales

940 tonnes

d'huiles essentielles de lavandin ont été produites en France en 2010.

UNE ANNÉE 2010 EN DEMI-TEINTE



Le lavandin en pleine reprise

La France détient le quasi-monopole de la production de lavandin, hybride naturel et stérile issu du croisement de la lavande fine et de la lavande aspic. Pour ce produit phare de la filière plantes à parfum, 2010 a été l'année de la reprise. Cultivé surtout pour la production d'huiles essentielles utilisées dans l'industrie des lessives et des détergents, le lavandin a, en effet, sorti la tête du contexte difficile de l'année 2009. Cette reprise économique s'est faite en deux temps avec, tout d'abord, une phase de reconstitution des stocks chez les industriels puis, au second semestre, un véritable réapprovisionnement lié à la reprise d'activité elle-même. Le marché s'est donc réellement stabilisé. La production atteint les 940 tonnes d'huiles essentielles, dans la moyenne décennale, en cohérence avec les objectifs fixés par la filière.

Sauge sclarée, plantes aromatiques et médicinales tirent leur épingle du jeu

La production de lavande, en revanche, poursuit la chute entamée depuis plusieurs années, en raison du fort dépérissement des plants. Mais contrairement à 2009, qui avait connu une stagnation de la demande, 2010 a fait place à une reprise de celle-ci, conduisant à une envolée des prix, particulièrement pour la lavande fine AOP. Il demeure cependant une grande incertitude sur le devenir de ce marché, les acteurs traditionnels de la cosmétique risquant de s'en détourner en raison d'un manque de visibilité et de fiabilité de la production. En revanche, le marché de la sauge sclarée a connu une année de production correcte. Le sclaréol, un de ses produits dérivés, s'impose comme un produit restant d'avenir.

Les plantes de Grasse (fleur d'oranger, roses de mai, violette, jasmin), en forte régression en termes de production depuis plusieurs années, continuent à perdre du terrain, fortement concurrencées par la production internationale.

Pour les plantes aromatiques, la tendance au développement, constatée ces dernières années, est toujours d'actualité même si l'on constate un tassement passager. Les plantes aromatiques sèches (herbes de Provence)

LE SOUTIEN DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ FranceAgriMer a mis en place une aide destinée aux distilleries afin qu'elles puissent réaliser les investissements liés à la démarche de développement durable dans les domaines de la modernisation, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement. Cette aide est réservée aux distillateurs de lavande ou de lavandin qui se sont engagés dans cette démarche et se mettent en conformité avec la réglementation Reach relative à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Étant donné l'enveloppe relativement modeste du dispositif (165 000 € en 2010 et 400 000 € prévisionnels sur l'ensemble du plan de soutien), les petits investissements sont privilégiés. Comme pour l'aide à la plantation, les modalités pratiques du dispositif ont été établies après consultation des représentants professionnels de la filière.



ont ainsi vu le déficit d'offre se prolonger en 2010, en raison d'une hausse de la demande, particulièrement sur l'origine Provence. Un programme spécifique d'accompagnement a été mis en place en 2010 pour faciliter une augmentation de production et mieux satisfaire la demande dans les prochaines années. Concernant les plantes aromatiques fraîches destinées à la surgélation, la demande apparaît sensiblement identique à celle de l'exercice précédent, le marché se portant globalement bien. Les plantes médicinales offrent, quant à elles, un marché stable qui révèle des tendances intéressantes. On note ainsi une forte propension de certains industriels impliqués dans les usages aromatiques, médicinaux ou cosmétiques à un recentrage en approvisionnements plus locaux.

Un soutien à la recherche de FranceAgriMer

En lien étroit avec la direction Marchés, études et prospective, la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales a lancé différentes études, dont une centrée particulièrement sur les plantes médicinales. Cette dernière a pour objectif de parfaire la connaissance des contraintes en matière de plantes médicinales, afin de favoriser leur développement. Les actions de FranceAgriMer pour les programmes de qualité et de développement durable dans la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont en outre destinées à soutenir les démarches visant, dans un cadre collectif, à l'amélioration de la qualité des produits, des pratiques de production et des procédés de transformation ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques en adéquation avec les principes de développement durable.

LA FILIÈRE EN BREF...

→ 33 000 hectares de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont cultivés en France, répartis sur 3 600 exploitations. 1 127 d'entre elles sont labellisées « bio ». On dénombre 150 plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les 2/3 des productions cultivées sont destinés à l'extraction des huiles essentielles.

Les producteurs ont su s'organiser et développer un véritable savoir-faire : sélection des variétés, modernisation du matériel de production, mise en place d'itinéraires de production... Une vingtaine d'organisations de producteurs environ approvisionnent des acheteurs issus de nombreux secteurs d'activités en plantes sèches, fraîches, congelées ou distillées en huiles essentielles ou en extraits entrant dans la composition de médicaments homéopathiques, compléments alimentaires, parfums ou cosmétiques.

Le chiffre d'affaires de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales est estimé à 85 millions d'euros. Celui de la filière, qui génère 30 000 emplois directs et indirects, avoisine les 4 milliards d'euros.

+ d'infos

Bernard Prévault, président du Conseil spécialisé plantes à parfum, aromatiques et médicinales
Pierre Speich, délégué filière / pierre.speich@franceagrimer.fr



La filière viandes blanches, viandes rouges

> En 2010, la rentabilité des filières viandes a été particulièrement affectée par l'augmentation des prix des aliments et des matières premières. De nombreuses actions d'accompagnement ont été menées par FranceAgriMer, portant entre autres sur des mises aux normes ou des objectifs de modernisation.

+1,4 %,

c'est l'augmentation de la consommation française de veau en 2010.

MISE AUX NORMES ET HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION PRÉOCCUPENT LA FILIÈRE VIANDES



Une demande en bovins vivants et en viande bovine mieux orientée en 2010

La consommation française de viande bovine calculée par bilan (hors viande de veau) a atteint, en 2010, son plus haut niveau depuis plus de 10 ans, en progression de 2,1 % par rapport à 2009. Ce constat tient à la hausse des abattages et à l'apport toujours important de viandes bovines d'origine étrangère. Concernant la filière des bovins finis, les abattages français ont ainsi fortement progressé dans toutes les catégories d'animaux et atteint leur niveau le plus élevé sur les six dernières années.

Le cours des animaux maigres, comme de ceux destinés à l'abattage, a légèrement progressé en 2010 par rapport à l'an passé. Cette tendance se confirme à l'échelle communautaire.

Les exportations, qui ont progressé dans tous les secteurs (+ 4,3 % en viande bovine, + 22 % en gros bovins finis, + 0,5 % en bovins), se sont développées vers les pays tiers et ont permis de maintenir les prix. On assiste à une modification des types de produits achetés par les ménages. Les Français ont délaissé les pièces de viande, dont la consommation a baissé de 1,8 %, pour préférer la viande hachée, fraîche, en augmentation de 4,9 %, ou congelée, en hausse de 7,4 %. Cela tient largement au fait que la viande hachée est l'un des produits les moins chers et que son prix n'a pas augmenté en 2010.

LES PAYS TIERS, DES DÉBOUCHÉS DÉTERMINANTS

→ Les performances à l'exportation de la filière bovine ont limité l'impact sur le marché des fortes disponibilités en matière de production. Les exportations de gros bovins finis ont progressé fortement avec la reprise des échanges avec le Liban, de même que les exportations de viande bovine avec l'ouverture du marché turc. Le renforcement des échanges avec l'Espagne et la création de nouveaux débouchés sur les pays tiers (Maghreb) ont été déterminants pour le maintien de l'équilibre du marché des animaux maigres.

Face à la stagnation du commerce communautaire de viande bovine et de bovins vivants, développer les marchés sur les pays tiers est devenu essentiel pour l'avenir de la filière viande bovine. Un challenge qui doit être relevé dans un contexte difficile, en raison de la nécessité de lever des embargos sanitaires liée à l'ESB notamment, de la forte concurrence des pays d'Océanie et d'Amérique du Sud, et des problèmes de droits de douane sur l'Algérie et la Turquie.

FranceAgriMer, dans le cadre des priorités économiques et sanitaires définies avec les professionnels et en concertation avec les différents partenaires (MAAPRAT, DGPE, Ubifrance...), s'attache à améliorer les conditions d'accès aux marchés et apporte son assistance aux opérateurs qui souhaitent exporter. Il accueille également de nombreuses missions d'audit des pays importateurs en vue d'ouvrir les marchés et d'autoriser les exportations. Le site Exp@don permet à tous de connaître les conditions sanitaires d'exportation dans les différents pays tiers.

Le marché méditerranéen (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Turquie) et ceux des pays d'Asie centrale (Russie, Biélorussie, Ukraine, Kazakhstan...) devraient permettre à la filière bovine de renforcer ses performances à l'exportation dans les prochains mois.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSEMENT DES CARCASSES

→ Un nouvel accord interprofessionnel a prévu de remplacer le système de classement des carcasses avec un passage de quatre classes de couleurs à cinq classes (blanc, rosé très clair, rosé clair, rosé, rouge) afin de répondre aux difficultés de classement rencontrées et d'améliorer la transparence et la loyauté des transactions. FranceAgriMer accompagne le déploiement de ce nouveau dispositif dans le cadre de ses missions de suivi et de contrôle en matière de « pesée-classement-marquage » et par un soutien financier à l'équipement des abattoirs.

Une consommation de veau soutenue en 2010 et une production maîtrisée

La consommation française de viande de veau, approchée par bilan, a augmenté de 1,4 %. Après quatre années de repli, la tendance s'est donc inversée en 2010. Les achats de viande de veau des ménages français ont progressé de 2,4 % en 2010 (hors viande hachée). Trois campagnes de promotion, menées par la filière et réparties régulièrement tout au long de l'année (festival du veau en février, veau de la Pentecôte, festival du veau en octobre), ont permis de relancer la consommation. Cette évolution est d'autant plus remarquable que la consommation globale des viandes de boucherie a diminué de 1 % et que le veau a été la viande la plus chère vendue en 2010. Contrairement à d'autres viandes, le prix du veau est resté quasiment stable en 2010. Depuis deux ans, la filière vitelline est en effet parvenue à une certaine stabilité des prix grâce à une maîtrise de la production, adaptée au niveau de consommation des Français. L'année 2011 devrait voir la poursuite de cette tendance.

Consolidation de la production ovine

L'année 2010, avec la revalorisation des aides à la production, a été une année charnière pour la production ovine. La production française d'agneaux a finalement enregistré une légère hausse de 0,4 % en 2010, après des années de recul. Les importations de viande ovine ont fortement diminué en 2010 (- 12,1 %), sous l'effet combiné de la baisse de la production chez nos principaux partenaires, d'une hausse des prix et d'une consommation en recul.

La faiblesse de l'offre en viande ovine, au niveau français, européen et mondial, a maintenu les prix à la production à un niveau élevé en France. En 2010, le prix moyen pondéré des agneaux a retrouvé une fluctuation saisonnière plus marquée, mais s'est établi quasiment au niveau de 2009, à 5,81 €/kg.

La faiblesse des disponibilités en viande ovine, ainsi que la hausse des prix à l'importation ont largement pénalisé la consommation française dans un contexte économique déjà difficile pour les viandes les plus onéreuses. La consommation française, calculée par bilan, a reculé de 7,9 % avec une diminution des achats des ménages de 6,7 %, pour un prix moyen en hausse de 3,9 % (12,28 €/kg). L'écart avec l'évolution de la consommation par bilan révèle ainsi un fort recul de la consommation de viande ovine hors foyer, qui se fournit essentiellement en viande importée et est particulièrement sensible aux hausses de prix.

UN PLAN DE RÉNOVATION DANS LE SECTEUR OVIN

→ Un plan d'actions a été lancé en 2010 pour restaurer les conditions de production de la filière ovine, en lien avec le bilan de santé de la PAC et la démarche de reconquête ovine lancée par la profession. Le programme, conduit conjointement par les directions de la Gestion des aides et l'Animation des filières de FranceAgriMer, s'articule autour de trois objectifs principaux : l'amélioration des performances technico-économiques des exploitations grâce à un appui technique renforcé, la structuration de la filière et la gestion de l'offre et, enfin, la valorisation des produits, la segmentation des marchés et le travail sur les signes officiels de qualité.

La rénovation de l'appui technique doit permettre d'améliorer son efficacité afin de produire plus d'agneaux à des coûts maîtrisés. Les éleveurs disposent désormais d'appuis techniques diversifiés, mieux adaptés à leurs besoins, plus précis et réactifs, déployés dans le cadre d'une organisation régionale renforcée et pilotés par un comité régional de suivi.

Mis en œuvre en 2010, le nouveau cadre technique et financier a été doté par FranceAgriMer d'une enveloppe complémentaire de 2 millions d'euros. Ses conditions d'application et son impact font l'objet d'une étude d'évaluation.



La consommation française de viande bovine calculée par bilan (hors viande de veau) a atteint, en 2010, son plus haut niveau depuis plus de 10 ans.

Les abattages de lapin sont stables

Le marché du lapin se porte mieux en 2010. La reprise de l'achat des ménages induit une hausse des volumes de 6,5 %. On note cependant une hausse des coûts des matières premières et une dégradation des échanges en raison, d'une part, de la baisse des exportations vers les principales destinations et, d'autre part, de la hausse des importations en provenance de Chine.

La tendance à la baisse de la production de porcs se confirme

Entre 2005 et 2010, le cheptel français total de porcs a perdu 1 million de têtes. Selon l'enquête cheptel de mai 2010, la France compte 14,1 millions de porcs, soit 200 000 de moins qu'au mois de mai de l'année précédente. La France demeure le troisième producteur de porcs en Europe mais ne suit pas la dynamique de l'Union européenne, dont la production a progressé de 1,6 % en 2010.

La consommation de porcs, mesurée par bilan, a baissé de 0,6 % en 2010, pour la troisième année consécutive. La crise économique a conduit les Français à réduire leur consommation de viande fraîche, même si les produits de charcuterie restent porteurs. Le prix modéré à la portion semble être un élément déterminant dans l'acte d'achat. Dans ce contexte et malgré une forte hausse des exportations vers les pays tiers, les prix à la production n'ont pas progressé et la cotation de la classe E sur l'ensemble de l'année s'établit à 1,30 €/kg.

APPLICATION DES NORMES RELATIVES AU BIEN-ÊTRE DES TRUIES GESTANTES

→ Les plafonds d'aides prévus dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments d'élevage porcin en vue d'assurer le bien-être des truies gestantes ont été revus à la hausse. Le montant maximum de l'aide par exploitation est porté à 50 000 €, avec des majorations pour les jeunes agriculteurs et les élevages en zone de montagne qui peuvent porter l'aide à 60 000 €.

Ces mesures, annoncées à l'automne 2010 par le ministre de l'Agriculture, s'inscrivent dans le cadre du plan en faveur de la filière porcine, doté de 60 millions d'euros sur deux ans, dont 20 millions ont été inscrits au projet de budget 2011 de FranceAgriMer. Cette mise aux normes devra être effective avant le 1^{er} janvier 2013.

La filière **viandes blanches, viandes rouges**

Une reprise de la production de volailles

En 2010, la production de volailles s'est redressée de 1,7 %, renversant la tendance amorcée au début des années 2000 qui avait conduit, en 2009, à une chute de 3,8 % de la production française. Ce regain est lié à une reprise de la production du poulet (+ 4,2 %), soutenue par la croissance de la demande des pays tiers (+ 8,3 %). La production de canards, tirée par la hausse des abattages de canards gras, a été légèrement supérieure à celle de 2009. Dans les filières dinde et pintade, les volumes produits ont été réduits (- 3,3 % et - 2,8 %) mais le rythme de décroissance s'est ralenti.

Les exportations françaises de viandes et préparations de volaille en 2010 ont affiché une hausse de 2,9 % par rapport à 2009. Les importations françaises de viandes et préparations de volaille ont également progressé à hauteur de 8,1 %, toutes espèces et provenances confondues. La croissance des importations a conduit à une accentuation du déficit commercial de la France en viandes fraîches par rapport à l'Union européenne. Les volumes de viandes et de produits élaborés de volaille achetés par les ménages ont augmenté de 5,4 % en 2010 avec un prix moyen d'achat de 7,07 €/kg, supérieur de 0,9 % par rapport à 2009. Le redressement progressif des prix de gros au cours de l'année n'a pas entièrement restauré la rentabilité dans la filière confrontée à une augmentation importante des coûts de production, due au renchérissement du prix des matières.

Une hausse importante de la production des œufs

La situation du marché des œufs est restée tendue tout au long de l'année avec une hausse importante de la production estimée à 6,5 %. Les prix ont cessé de baisser en milieu d'année, période où les efforts de réduction de la production ont commencé à se faire sentir, mais la filière a ensuite été pénalisée par la flambée du coût des matières premières.

Les exportations d'œufs, notamment celles d'œufs en coquille, progressent tandis que, parallèlement, les importations se stabilisent. Le solde des échanges des œufs en coquille, bien que restant négatif, s'améliore considérablement. Le solde des ovoproduits est toujours positif mais en baisse de 7 millions d'euros sur l'année. La filière est engagée dans l'application de la directive sur le bien-être animal avec le passage des élevages en cages aménagées ou en système alternatif.

Une augmentation de la consommation de foie gras

La production de foie gras a connu une reprise sensible en 2010, avec une hausse de 3 % concernant principalement le foie gras de canard. La hausse de la consommation des ménages se poursuit et représente 4,4 % sur l'année 2010, avec une progression du nombre d'acheteurs (un ménage sur deux) et du nombre d'achats. Parallèlement, la balance commerciale se redresse, les exportations progressant de 13,4 % en volume et de 11 % en valeur.

Le renforcement de la communication de l'interprofession avec une campagne collective autour de la St Martin, pour élargir la période festive et augmenter la fréquence d'achats, a permis au foie gras de limiter les effets d'un contexte de consommation défavorable.

L'application des normes relatives au bien-être animal dans le secteur de la volaille

Pour les poules pondeuses et les palmipèdes gras, une dotation de 20 millions d'euros sur deux ans a été annoncée par le ministre de l'Agriculture dans le cadre des plans stratégiques de filières, dont 15 millions inscrits au projet de budget 2011 de FranceAgriMer. Une décision qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne du 19 janvier 1999 relative à la protection des poules pondeuses qui rend obligatoire l'élevage en cages aménagées à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le dispositif vise à apporter un soutien financier aux élevages qui doivent réaliser les investissements liés à l'aménagement des cages ou au passage à un système d'élevage alternatif. Il prévoit un taux d'aide de 20 % sur les investissements éligibles, assorti de différentes majorations. Au 1^{er} janvier 2012, seuls les œufs produits dans les élevages respectant les normes de bien-être animal pourront être commercialisés.

Pour les palmipèdes gras, la recommandation du Comité permanent du Conseil de l'Europe du 22 juin 1999 fixe les exigences en matière d'hébergement des canards pour favoriser, notamment, leur liberté de mouvement. Elle conduira à abandonner les cages individuelles actuellement utilisées pendant la période de gavage au profit de logements collectifs.

Le plan de développement prévu pour la filière vise à encourager, en 2011 et 2012, l'équipement en

hébergements collectifs par des aides aux investissements, afin d'améliorer la compétitivité de la filière et de faire en sorte qu'elle réponde aux nouvelles conditions réglementaires de production. Pour les poulets de chair, la directive sur le bien-être des poulets de chair a été transposée par l'arrêté du 28 juin 2010 qui précise les dispositions applicables en matière de pratiques d'élevage. FranceAgriMer a soutenu la diffusion d'une plaquette d'information aux éleveurs et aux acteurs de la filière.

LA FILIÈRE EN BREF

➔ FranceAgriMer est doté de deux Conseils spécialisés viandes : l'un, spécialisé viandes rouges, réunit ruminants et équidés ; l'autre, spécialisé viandes blanches, rassemble l'élevage hors-sol.

La filière viandes rouges

La viande bovine

La France est le 1^{er} pays européen producteur de viande bovine. Son cheptel compte 20 millions de têtes dont 60 % sont d'origine laitière et 40 % d'origine allaitante. La production couvre 94 % des besoins intérieurs. Elle se compose à 50 % de viande de vache, à 30 % de viande de jeunes bovins et de bœufs et à 13 % de viande de génisse. Coopératives, négociants, organisations de producteurs et marchés aux bestiaux réalisent la mise sur le marché. Un million de bovins sont exportés chaque année.

Le veau

La France produit, avec les Pays-Bas, la moitié de la viande de veau européenne. Organisée de manière intégrée, depuis la fabrication de l'aliment d'allaitement jusqu'à l'abattage, cette production joue un rôle régulateur des filières lait et viande en leur offrant un débouché et en créant de la valeur. Les volumes sont globalement en diminution depuis 25 ans à cause du repli du cheptel des vaches laitières.

Le secteur ovin

La France est le 3^e pays producteur européen de viande ovine. Son cheptel compte 3,9 millions de brebis allaitantes, détenues par 32 000 éleveurs, et 1,3 million de brebis laitières détenues par 5 000 éleveurs. Deux systèmes de production coexistent, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergerie.

La viande de cheval

La France se situe au 4^e rang européen pour la production de viande de cheval. Chaque année, une centaine d'abattoirs traite environ 5 000 tonnes de viande. La filière s'appuie sur trois sources d'approvisionnement : la production française des chevaux de trait, la réforme des chevaux de loisirs et l'importation de viandes conservées sous vide et congelées, à raison de 24 000 tonnes annuelles. La demande intérieure est quatre fois supérieure à l'offre.

La filière viandes blanches

Les volailles

La France est au 1^{er} rang des pays européens pour la production de volailles, avec 1,8 million de tonnes produites chaque année (60 % pour le poulet de chair). Elle compte 20 000 exploitations spécialisées. Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 4,5 milliards d'euros au stade de la production.

Le lapin

4 000 éleveurs produisent, en France, 38 millions de lapins par an, soit 53 900 tonnes de viande consommée pour l'essentiel sur le marché intérieur. 60 % de ce volume est mis en marché par des structures coopératives.

Le porc

La France est le 3^e producteur européen de viande porcine, avec 25 millions de porcs abattus chaque année. La majorité des 16 000 éleveurs de porcs est concentrée dans le Grand Ouest. Plus de 90 % de la production est mise sur le marché par une soixantaine d'organisations issues du secteur coopératif.

Les œufs

La France est le 1^{er} pays producteur d'œufs de l'Union européenne. 14 milliards d'œufs sont pondus chaque année par environ 50 millions de poules, pour un chiffre d'affaires estimé à 1,1 milliard d'euros.

+ d'infos

Pierre Chevalier, président du Conseil spécialisé viandes rouges (ruminants et équidés)

Jacques Lemaître, président du Conseil spécialisé viandes blanches (élevage hors sol)

Michel Meunier, délégué filière / michel.meunier@franceagrimer.fr

La filière lait

► En 2010, la tendance générale, tous laits confondus, est à une hausse de la collecte. Après une année 2009 très difficile, le lait de vache a connu une conjoncture plus favorable, tandis que le contexte en lait de brebis, et surtout en lait de chèvre, a engendré une tension sur les marchés et des difficultés sur la valorisation du lait. FranceAgriMer a ainsi accompagné le plan de sortie de crise de la filière caprine en lui octroyant une enveloppe exceptionnelle de 500 000 euros.

22,8 milliards de litres,
c'est la collecte 2010 de lait de vache en France, soit

2,7 %
de plus qu'en 2009.

UNE COLLECTE GLOBALEMENT EN HAUSSE POUR UNE CONJONCTURE INÉGALE



Après une année 2009 difficile, les marchés du lait de vache se sont redressés en 2010. Sur l'ensemble de l'année 2010, le volume de lait collecté a atteint 22,8 milliards de litres, soit 2,7 % de plus par rapport à la 2009, auprès de 76 000 exploitations. Le prix du lait payé aux producteurs est remonté de 10 % à environ 300 €/1 000 l. Le solde excédentaire du commerce extérieur s'est redressé de 15 % en 2010, à hauteur de 2,4 milliards d'euros, en raison de la forte progression des exportations françaises de poudre de lait écrémé vers les pays tiers et de fromages vers l'Union européenne et les pays tiers.

La reprise de la consommation des produits laitiers

L'année 2010 a été marquée par une reprise de la consommation de produits laitiers issus du lait de vache, en lien avec la baisse des prix. Les achats des ménages ont ainsi augmenté de 1,4 % par rapport à 2009, avec des prix en repli de 1 %. Toutes les catégories de produits ont été concernées par cette hausse. Les achats de produits ultrafrais ont notamment repris, progressant de 3,3 % après une année 2009 particulièrement difficile. Les seuls produits n'ayant pas profité de la reprise sont le lait de consommation, resté globalement stable sur la période à - 0,2 %, et le beurre, en baisse de 0,7 %. Malgré la baisse globale des prix des produits laitiers sur l'année, ils restent à des niveaux supérieurs à ceux d'avant la forte hausse de la fin 2007, exception faite des yaourts et des desserts lactés.

Le marché du lait de vache bio en progression

FranceAgriMer effectue un suivi spécifique de la collecte et de la fabrication des produits bio en 2010, complété à partir de 2011 par une enquête sur le prix du lait à la production.

Le marché du lait de vache bio est resté dynamique en 2010, avec une nouvelle augmentation de la collecte de 6,2 %. Elle enregistre 281 millions de litres sur l'ensemble de l'année, soit 16,4 millions de litres de lait bio de plus qu'en 2009. La majorité du lait bio est destinée au lait conditionné dont la fabrication, en 2010, est en hausse de 9 % et atteint 143 millions de litres. Les produits frais ont également progressé de 25 %, à 27 000 tonnes. Les autres produits affichent la même tendance : la fabrication de fromages issus de lait bio

LAIT DE VACHE : UNE AIDE COMPENSATRICE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ L'Union européenne a décidé d'accorder une aide pour compenser les effets de la crise de 2009 pour les producteurs de lait de vache. La direction de la Gestion des aides de FranceAgriMer a ainsi été chargée de verser cette aide communautaire d'urgence aux producteurs, à hauteur de 51 millions d'euros pour la France. Les modalités, arrêtées fin février 2010, ont ciblé les producteurs ayant subi une baisse du prix du lait d'au moins 10 % entre 2008 et 2009, pour une aide forfaitaire de 2,3 €/1 000 l. À fin juin 2010, environ 49 millions d'euros d'aide ont ainsi été versés à près de 70 000 bénéficiaires, soit une aide moyenne de 700 euros par exploitation.

La filière lait

a augmenté de 14 %, celle de crème de 29 % et le beurre a, pour sa part, gagné 6 %. Parallèlement, les achats des ménages de produits laitiers issus de l'agriculture biologique ont globalement progressé sur l'année, à + 6,2 % pour le lait conditionné et + 26 % pour les yaourts.

La maîtrise de la production laitière

C'est FranceAgriMer, au travers de la direction Animation des filières, qui est chargé de la gestion centrale des quotas laitiers. L'établissement comptabilise et notifie les références, suit leur utilisation et applique les pénalités en cas de dépassement. Il détermine et notifie les réserves disponibles pour réattribution dans les départements – et bientôt dans les bassins –, gère les aides à la cessation d'activité ainsi que les ajustements de référence à la production. Enfin, il procède directement aux attributions pour la vente directe. En 2010, plusieurs études ont été menées par la direction Marchés, études et prospective. Elles ont notamment conduit, en collaboration avec la direction Animation des filières, à l'analyse des références laitières et de la structure des exploitations laitières en France de 1995 à 2010. Cette analyse, dont les premiers résultats seront diffusés en 2011, a porté sur l'étude exhaustive des données individuelles relatives aux producteurs de lait de vache (quota, activité, forme juridique, localisation...).

La gestion de la campagne 2009/10

Pour 2009/10, des pénalités ont été appelées auprès de 9 000 producteurs en dépassement de quotas, pour un montant de 10 millions d'euros.

Concernant la mobilité des références, 340 millions de litres ont été attribués gratuitement à environ 27 000 exploitations prioritaires, soit une moyenne de 12 600 litres par exploitation. Parmi elles, 2 300 jeunes agriculteurs se sont vus octroyer un volume moyen de 37 000 litres. Parallèlement, 8 500 exploitations ont acquis 143 millions de litres au titre des transferts spécifiques sans terre, pour un montant de 12,3 millions d'euros. Enfin, 2 000 producteurs environ ont bénéficié de l'aide à la cessation d'activité laitière, pour une aide totale de 30,6 millions d'euros.

À compter du 1^{er} avril 2011, les attributions de quotas laitiers seront gérées au sein de neuf bassins qui représentent chacun de 5 % à 15 % du quota national, à l'exception du Centre (2 %) et du Grand Ouest (33 %).

La collecte de lait de chèvre poursuit sa hausse

En 2010, la collecte de lait de chèvre a continué d'augmenter, avec une hausse de 6,4 %. En 2009, la forte progression de la collecte et les débouchés limités par la crise avaient généré une nette augmentation du niveau de stock de produits de report dans les entreprises. Face à ce déséquilibre, les importations de produits intermédiaires avaient été réduites dès l'été 2009. Cette réduction s'est accentuée en 2010, où le niveau des importations a baissé de 40,9 %. Cela a permis de compenser l'augmentation de la collecte et de réduire légèrement les volumes de lait disponibles pour les industriels. Les fabrications de fromages de chèvre ont légèrement repris, avec une progression de 1,3 %, soit un volume de 93 133 tonnes de fromage.

FranceAgriMer a mis au point un critère économique d'évaluation des stocks permettant une appréciation objective du niveau des surstocks par analyse du ratio stock/fabrications. Avec un total de 90,3 millions d'équivalents litres à fin décembre 2010, le niveau des stocks de produits intermédiaires reste cependant élevé face à des débouchés restreints. Le prix de base du lait de chèvre a, par conséquent, diminué de 3,8 % en 2010, passant de 558 €/1 000 l en 2009 à 537 € en 2010, revenant à son niveau de 2008.

Sur les derniers mois de l'année 2010, la progression de la collecte semble enrayée, celle-ci reculant même légèrement de 0,4 % en décembre. Cette tendance devra se confirmer en 2011 afin que le surstock puisse être peu à peu absorbé.

UN PLAN DE SORTIE DE CRISE POUR LA FILIÈRE CAPRINE

→ Face à la situation excédentaire de la filière, FranceAgriMer a dégagé un budget exceptionnel de 500 000 euros pour accompagner le plan de sortie de crise de l'interprofession (Anicap). Cette participation permet ainsi à la campagne de promotion pour relancer les ventes de fromages d'accéder à un support télévisé.



La collecte de lait de brebis a connu une forte croissance de 6,5 % sur la campagne 2009/10.

Essor général de la collecte de lait de brebis, mais des fabrications toujours sous contrainte

Après avoir connu une forte diminution au cours des deux précédentes campagnes, la collecte française de lait de brebis a connu une forte croissance de 6,5 % sur la campagne 2009/10, ce qui a permis de reconstituer les volumes collectés. Toutefois, la fabrication de fromages de brebis, particulièrement touchés par la crise économique, au même titre que les autres produits onéreux, a stagné à 55 113 tonnes. Dans le rayon de Roquefort, le plus touché, le volume de fromages fabriqués a perdu 0,5 %, atteignant le plus bas niveau depuis la campagne 2000. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les fabrications de fromages ont, à l'inverse, progressé de 2,5 %, atteignant un total de 13 957 tonnes. On notait également une tendance à la hausse en Corse tandis qu'un net recul s'affichait hors des bassins traditionnels (- 13 %).

LAITS DE CHÈVRE ET DE BREBIS : UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

→ Les directions de la Gestion des aides, Marchés, études et prospective ainsi que de l'Animation des filières de FranceAgriMer accompagnent des actions techniques et économiques spécifiques à ces filières, programmées dans des comités de filière dans le cadre de gabarits budgétaires déterminés.

LA FILIÈRE EN BREF

→ La France, deuxième producteur européen de lait de vache derrière l'Allemagne, fournit 17 % du lait en Europe. 78 000 exploitations laitières produisent ainsi 24 milliards de litres de lait de vache dans les neuf bassins de production français. Près de la moitié de ces exploitations produisent plus de 300 000 litres et représentent les deux tiers de la référence nationale. Depuis 15 ans, la répartition géographique de la référence entre zones de plaine, de montagne et zone défavorisée a peu varié. La France produit, par ailleurs, 1,9 million de tonnes de fromages, 400 000 tonnes de beurre, 360 000 tonnes de crème, 640 000 tonnes de lactosérum et 345 000 tonnes de lait en poudre. La France est également le premier collecteur européen de lait de chèvre et le quatrième de lait de brebis.

+ d'infos

Gérard Budin, président du Conseil spécialisé lait
Frédéric Douel, délégué filière / frederic.douel@franceagrimer.fr

La filière vins

➤ Après avoir souffert de la crise économique pendant trois ans, la filière vins affiche un redressement en 2010. Si les volumes de commercialisation restent faibles, les cours du vin repartent à la hausse et les exportations reprennent. En 2010, deux études, pilotées et financées par FranceAgriMer, ont permis de définir une nouvelle stratégie des vins français à l'export.

6,33 milliards d'euros

c'est le montant total des exportations françaises de vins en 2010.

en hausse de **7%** par rapport à 2009.

LA FILIÈRE VINS ÉBAUCHE UN REDRESSEMENT



Marché à la production : une hausse des transactions

Pour l'ensemble de la campagne, les ventes cumulées de vins de France sans indication géographique (IG) s'élèvent, toutes couleurs confondues, à 3 millions d'hl, ce qui traduit une hausse des transactions de 8 % (- 3 % en rouge, + 48 % en blanc) par rapport à la campagne précédente. Les prix moyens de ces vins connaissent des évolutions très différenciées selon la couleur : en hausse de 10 % en rouge/rosé à 3,69 €/hl (45,33 €/hl) de moyenne sur la campagne, en baisse de 26 % en blanc avec 3,90 €/hl (44,09 €/hl).

La campagne de commercialisation vrac des vins de France à indication géographique protégée (IGP) se

Les ventes cumulées de vins de France sans indication géographique s'élèvent, toutes couleurs confondues, à 3 millions d'hl, ce qui traduit une hausse des transactions de 8 % par rapport à la campagne précédente.

termine sur une note d'ensemble plus positive que lors de la campagne précédente, avec des échanges cumulés qui s'établissent, toutes couleurs confondues, à 8,5 millions d'hl, en hausse de 8 % par rapport à 2008/09 (+ 14 % sur les rouges, - 8 % sur les blancs). Le prix moyen de ces vins s'établit à 55,72 €/hl pour les vins rouges/rosés, en légère hausse de 2 % par rapport à la campagne

précédente. Avec 82,82 €/hl de moyenne sur l'ensemble de la campagne, les blancs sont par contre en baisse de 3 % par rapport à 2008/09. L'orientation favorable des ventes des vins à indication géographique protégée sur la campagne s'explique en particulier par la bonne reprise des ventes des vins rouges et rosés avec mention de cépage (+ 27 %).

Sur l'ensemble de la campagne 2009/10, l'évolution du marché vrac des appellations d'origine contrôlée (AOC) traduit une certaine amélioration des ventes en volume. De manière générale, les prix moyens des différentes appellations restent cependant inférieurs ou juste comparables à ceux de la campagne précédente.

Les ventes en grande distribution

Hors hard discount, les ventes de vins tranquilles en grande distribution représentent 9,5 millions d'hectolitres (soit - 0,3 % en volume par rapport à 2009) pour une valeur correspondante de 3,51 milliards d'euros (+ 1,9 %), du fait d'une augmentation de + 2,2 % du prix moyen de vente, à 3,69 €/litre.

En ce qui concerne les catégories, toutes couleurs confondues, les ventes de vins de France sans IG enregistrent des baisses en volume (- 7,5 %) et en valeur (- 6,1 %) par rapport à la campagne précédente. Pour les AOC, les ventes augmentent de 0,3 % en valeur (2,5 milliards d'euros), le recul sur les volumes (- 1,3 %) étant compensé par une hausse de 1,7 % du prix moyen, à 5,1 €/litre. Au niveau des couleurs, seuls les rosés progressent en volume (+ 3,8 %).

Le développement du bag-in-box, quant à lui, se poursuit en 2010, avec des ventes qui augmentent de 10,4 % en volume et de 11,2 % en valeur par rapport à 2009. Avec une part de marché volume de 27,4 % dans le linéaire des vins tranquilles en grande distribution, les ventes en bag-in-box représentent 2,6 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 599,7 millions d'euros. Le prix moyen de ces vins s'établit à 2,30 €/litre, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à la campagne précédente.



Le développement du bag-in-box se poursuit en 2010, avec des ventes qui augmentent de 10,4 % en volume et de 11,2 % en valeur par rapport à 2009.

Les ventes de vins tranquilles commercialisés sous marque de distributeur (MDD) progressent au cours de l'année 2010. Avec une part de marché volume de 37 % dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution, elles représentent 3,5 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 977 millions d'euros, ce qui correspond à une hausse de + 2,4 % en volume et + 3 % en valeur par rapport à l'année 2009. Le prix moyen des ventes sous MDD s'établit, pour l'année 2010, à 2,77 €/litre.

Le commerce extérieur reprend

Les exportations françaises de vins ont atteint, en 2010, 13,49 millions d'hectolitres, en hausse de 7 % par rapport à 2009, pour un chiffre d'affaires de 6,33 milliards d'euros (soit + 14 % par rapport à 2009). Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les exportations françaises 2010 de vins vers le monde enregistrent une hausse en valeur de 3 % et une baisse en volume de 4 %. Globalement, le prix moyen des exportations de la France vers ses principaux clients est en progression de 7 % avec 4,69 €/litre en 2010 contre 4,40 €/litre sur la moyenne des cinq dernières années.

Cependant, les résultats varient suivant les produits. Par rapport à la moyenne quinquennale, les vins effervescents hors Champagne connaissent ainsi un redressement de 18 % en volume et 25 % en valeur, tandis que le Champagne enregistre une légère baisse tant en volume qu'en valeur. Les vins tranquilles subissent, quant à eux, une baisse des volumes exportés mais enregistrent une hausse en valeur.

Si les exportations vers les pays tiers, hors États-Unis, sont en progression de 7 % en volume et 19 % en valeur, toujours en comparaison de la moyenne des cinq dernières années, la reprise au sein de l'Union européenne est plus mitigée.

Les importations françaises, proches de 5,9 millions d'hectolitres en 2010, sont également en hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le montant total de ces importations est, quant à lui, resté stable et s'affiche à 526 millions d'euros. En volume, 79 % de ces importations concernent des vins sans indication géographique ou des vins IGP, 19 % des AOP et 3 % des effervescents.

90 % des importations proviennent de l'Union européenne dont 58 % d'Espagne, 20 % d'Italie et 9 % du Portugal. Les 10 % restant se ventilent entre les États-Unis, le Chili, l'Afrique du Sud et l'Australie.

Une baisse des taux d'aide

En raison de la hausse des prévisions de plantation et de demandes d'aide en restructuration collective et en restructuration simple, qui risquaient de mettre en péril la gestion de la restructuration du vignoble pour 2010/11 et 2011/12, le Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer s'est prononcé en faveur de la diminution des taux d'aides par rapport à la campagne 2009/10. Il a également décidé, à l'unanimité, de donner la priorité absolue à la continuité de la mesure de restructuration du vignoble pour les deux campagnes à venir. Le Conseil spécialisé a, en effet, réaffirmé la nécessité de garantir la meilleure visibilité aux viticulteurs qui souhaitent restructurer leur vignoble.

Les différents programmes nationaux de l'OCM jusqu'en 2015

Le président du Conseil spécialisé vins, Jérôme Despey, a saisi Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, sur la nécessité de connaître rapidement les intentions de la Commission européenne concernant l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole après 2013.

Interrogé en marge du Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles, le commissaire européen a confirmé son intention de maintenir l'OCM jusqu'en 2015. Cette importante information offre des perspectives rassurantes sur la poursuite, en 2014 et 2015, du financement de la mesure « restructuration du vignoble » en France.

Deux études pilotées et financées par FranceAgriMer

En 2010, FranceAgriMer et les professionnels de la filière vitivinicole se sont interrogés, d'une part, sur les actions de promotion collective réalisées dans l'Union européenne et dans les pays tiers et, d'autre part, sur l'image de la France et des vins français à l'étranger. Avec la direction Marchés, études et prospective, deux études, pilotées et financées par FranceAgriMer, ont été réalisées.

La première, intitulée *Orientations stratégiques pour la promotion*

Le Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer a décidé, à l'unanimité, de donner la priorité absolue à la continuité de la mesure de restructuration du vignoble pour les deux campagnes à venir.

collective des vins français sur les marchés extérieurs, s'est attachée à recueillir la perception, par les professionnels du vin, des politiques mises en œuvre pour la promotion des vins français et de leurs concurrents sur neuf pays-clés (Allemagne, Belgique, Canada, Chine, États-Unis, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie). La seconde étude, *Évaluation de l'image « France » des vins et de la valeur ajoutée de la bannière collective « Vins de France » dans la promotion des vins français à l'étranger*, a cherché à connaître la perception, par les consommateurs, de l'image de la France et des vins français dans trois grandes zones (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Eurasie).

Ces deux études ont révélé plusieurs tendances importantes pour le secteur. En 2009, la part de marché des vins français dans les exportations mondiales a globalement représenté 15 % en volume et 30 % en valeur. Si cette part de marché s'est érodée en volume (- 16 % en 10 ans), elle s'est, en même temps, accompagnée

UN COMITÉ AD HOC AU SEIN DE FRANCEAGRIMER

→ La gestion du fonds viticole en matière de promotion, de recherche et de développement, doté d'un montant de 10 millions d'euros pour 2011, est désormais confiée à un comité *ad hoc*, le Comité « fonds viticole », rattaché au Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer. Sa principale mission est de veiller à la bonne coordination des financements des participants aux différents projets de promotion, de recherche et de développement. Ce Comité apportera également son expertise en aidant à définir la stratégie et les politiques générales relatives à la promotion des vins de France, ainsi que les pistes de recherche et de développement dans le secteur viticole. Il proposera chaque année une répartition adaptée des crédits de FranceAgriMer entre la promotion, la recherche et le développement au regard des orientations stratégiques définies. Le président du Comité est le président du Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer.

LA FILIÈRE CIDRICOLE

→ La filière cidricole française est organisée en interprofessions et regroupe deux types d'acteurs : les producteurs de fruits (pommes à cidre et poires à poiré) et les transformateurs. On compte 1 500 producteurs professionnels de fruits à cidre localisés essentiellement en Bretagne, Basse et Haute-Normandie. Avec 8 500 ha et environ 200 000 tonnes de fruits produits, la France constitue le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre d'Europe. En 2009, la production de cidre de consommation a représenté un peu moins de 1,1 million d'hectolitres, le Calvados dépassant pour sa part 16 000 hl d'alcool pur. Le chiffre d'affaires de la filière pour le cidre seul est de 200 millions d'euros. La consommation de cidre en France est d'environ 1 million d'hl par an, en légère baisse ; celle de Calvados représente un peu moins de 8 000 hl d'alcool pur par an. 50 % de la production de Calvados et 8 à 10 % du cidre de consommation sont exportés, principalement vers l'Union européenne.

d'une hausse du prix moyen de 21 %, tandis que le marché mondial affichait une baisse de 11 %. Il en ressort également que l'image « France » fait vendre : son histoire, sa géographie, son agriculture, sa gastronomie, son luxe et sa mode, son esprit et sa culture font recette. Le vin bénéficie ainsi de cette image d'exception. Véritable concentré des caractères nationaux, il est perçu comme un produit emblématique de la France par tous les pays. Cette image peut néanmoins varier en fonction des marchés, tout comme les attentes des consommateurs selon les niveaux d'intégration de l'univers du vin dans leurs pays. Ainsi, pour les marchés matures de l'Ouest (comme, par exemple, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada ou aux États-Unis), les consommateurs sont davantage informés, ouverts à la concurrence et semblent devoir être confortés sur les valeurs des vins français. En revanche, sur les marchés émergents comme la Russie, la Chine ou le Japon, les consommateurs sont peu ou pas informés du fait, par exemple, de la difficulté de lecture des étiquettes écrites dans un alphabet différent. C'est alors l'image « France » qui prévaut.

Il ressort de ces deux études différentes perspectives de développement pour la filière vins, concernant la mise en place de nouvelles stratégies et la reconquête des marchés. Plusieurs pistes sont aujourd'hui à l'étude pour bâtir une nouvelle stratégie des vins français à l'export : stratégies différenciées par pays, repositionnement sur certains marchés, attitudes plus offensives... Pour les professionnels français et FranceAgriMer, il s'agit d'un véritable enjeu pour stimuler l'efficacité des actions de promotion des vins français et reconquérir des parts de marché.

LA FILIÈRE EN BREF...

→ La France est le deuxième producteur de vins au monde. 95 000 exploitations produisent environ 41 millions d'hectolitres de vins et 5 millions d'hectolitres destinés à la distillation, sur seulement 3 % des terres arables françaises. Le vin français représente 18 % de la production mondiale.

En France, la commercialisation du vin s'appuie sur une segmentation renouvelée en 2009 dans le cadre de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole :

- > les vins d'AOP (appellation d'origine protégée) : AOC en France ;
- > les vins IGP (indication géographique protégée) : vins de pays ;
- > les vins sans IG (indication géographique).

La filière vins fournit, en France, plus de 250 000 emplois directs et indirects et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

+ d'infos

Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé vins
Éric Rosaz, délégué filière / eric.rosaz@franceagri.fr



Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2010 est édité par **FranceAgriMer** /
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois /
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30 /
Directeur de la publication : Fabien Bova / Direction de la rédaction : Clarisse Combes,
Dominique Schnäbele / Direction artistique : Frédéric Joffre / Réalisation : agence paradigme /
Chef d'édition : Annick Lormée / Maquettistes : Elsa Charavit, Marie Pleyber /
Crédits photos : FranceAgriMer, Fotolia, F. Joffre, C. Gachet, DR /
Impression : Le Colibri / © FranceAgriMer juin 2011 /





FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE